

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji:

KWARTALNIE... 4 fr.
 PÓLROCZNIE... 7 fr.
 ROCZNIE... 12 fr.

Zagranicą:

PÓLROCZNIE... 8 fr.
 ROCZNIE... 15 fr.

POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAISANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements:

TROIS MOIS... 4 fr.
 SIX MOIS... 7 fr.
 UN AN... 12 fr.

Étranger:

SIX MOIS... 8 fr.
 UN AN... 15 fr.

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, 10, PARIS — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

UN NOUVEAU PARTAGE DE LA POLOGNE

La politique austro-allemande se préparait depuis plus d'un an à faire valoir son atout polonais. De Vienne et de Berlin partaient à tour de rôle des bruits mystérieux, porteurs de nouvelles de tout genre sur la prochaine libération de la Pologne et le rétablissement de son indépendance. Tantôt, ces bruits se talsaient, comme si les empires du Centre avaient trouvé une combinaison plus avantageuse et plus favorable à leurs intérêts; tantôt, ils surgissaient avec une nouvelle intensité, comme si le besoin de faire valoir l'atout polonais s'était de nouveau fait sentir.

Il faut croire que ce jeu double n'a pas donné le résultat voulu, car, sans attendre un anniversaire solennel en Autriche ou en Allemagne, ni la fête de quelque personnage important, ni même une date mémorable dans l'histoire de la Pologne, on vient de lancer soudain des proclamations annonçant au monde entier que les deux kaisers venaient de donner leur consentement à la création « d'un Etat polonais autonome ».

La conscience des Allemands se serait-elle par hasard réveillée dans les flots de sang dont ils inondent depuis deux ans les champs de bataille de l'Europe? Les Hohenzollern songeraient-ils à faire acte de contrition et, la tête humblement couverte du voile du pénitent, penseraient-ils à retourner dans les plaines sablonneuses de la Prusse pour y reprendre leur existence peu glorieuse de ducs de Brandebourg? Et François-Joseph, ce vieillard à un pas de la tombe, se serait-il soudain pénétré à un tel point de sa mission « apostolique », qu'il aurait engagé son allié, le digne descendant des Huns, à rendre à la Pologne les terres dont l'avaient jadis spoliés ses ancêtres? Le miracle de la résurrection va-t-il être opéré par les fossoyeurs?

La proclamation que viennent de lancer les deux kaisers ne laisse subsister aucun doute à ce sujet. Non seulement elle ne donne pas satisfaction aux aspirations nationales des Polonais, elle oppose encore une barrière de plus à la réalisation de ces aspirations. Loin de faire renaître la Pologne, elle lui impose au contraire un nouveau partage. Si elle promet une liberté relative à une partie du patrimoine polonais, ce n'est qu'à condition que ces terres livrent aux Germains le reste du sang noble et généreux de leurs fils.

L'Etat polonais, tel qu'il se présente dans la conception austro-allemande, est appelé à être formé uniquement de la partie de la Pologne qui échet à la Russie après les partages. Et encore ses frontières ne seront-elles déterminées que dans l'avenir. Notons ici qu'en cas de victoire, les Allemands, ce n'est un secret pour personne,

étendent leurs prétentions aux ruines de Kalisz, à la partie nord du gouvernement de Suwalki et à la région qui forme le coin du gouvernement de Piotrkow. Le nouvel Etat doit renoncer définitivement à la Posnanie, ce berceau de la Pologne, qui reste sous la domination prussienne. Il doit même renoncer à la Galicie! Cette dernière devient une province autonome de l'empire d'Autriche. C'est-à-dire que les députés polonais ne siégeront plus au Reichsrath, que les influences slaves dans l'empire des Habsbourg seront bien moins considérables et qu'enfin les aspirations polonaises à la réunion de leurs terres se heurteront à un nouvel obstacle.

C'est du reste un prince bavarois qui est appelé à personnifier le nouvel Etat polonais.

Les « droits » de la nouvelle Pologne consistent avant tout à fournir des recrues et à créer des armées dont l'organisation, l'instruction et le commandement seront réglés par les deux empereurs allemands. Les Polonais du Royaume auront l'insigne privilège de s'enrôler dans ces nouvelles armées, de combattre contre leurs frères servant dans les rangs de l'armée russe et de donner leur vie pour la plus grande joie du « Deutschland über alles »...

Tels sont les privilèges incontestables exposés d'une manière bien nette dans la proclamation des deux kaisers.

Que vont faire les Polonais? Voilà la question qui s'élève de toutes parts.

On ne peut y répondre que par une autre question.

La population du Royaume livrée aux appétits grossiers des hordes germaniques, privée de toute notion sur ce qui se passe au delà du mur de fer qu'ont dressé autour d'elle les baionnettes allemandes, exposée aux souffrances horribles de la faim, exploitée sans trêve ni merci, dépouillée de ses derniers biens, dérouterée et induite en erreur par les fausses nouvelles dont l'accable une propagande tendancieuse, cette malheureuse population est-elle capable de réagir et d'opposer la moindre résistance? N'est-elle pas condamnée à partager fatalement le sort des habitants de Lille qui ont dû subir sans pouvoir élever la moindre protestation les traitements indignes que leur ont infligés les envahisseurs en les envoyant travailler au fond de l'Allemagne?

Que feront les Polonais? Que pensent-ils? Que ressentent-ils?

Pour toute réponse, qu'il nous soit permis de citer un simple fait ignoré malheureusement du grand public.

Nous connaissons en France un camp de prisonniers polonais de l'armée allemande où l'on a souscrit pour 34.700 francs au dernier emprunt de la défense nationale.

Voilà comment pensent les Polonais partout où ils peuvent donner libre cours à leurs vrais sentiments.

Dans le domaine du cœur, la Pologne restera toujours une et indivisible. Pour cette Pologne,

le Prussien ne cessera jamais d'être l'ennemi implacable, l'adversaire le plus terrible de sa résurrection.

Par contre, une autre question, non moins brûlante, se pose devant les Polonais. Que vont faire les neutres? Quelle sera l'attitude de ceux qui, drapés dans la toge de l'impartialité, affectent d'avoir encore confiance en des restants de justice, en des débris de droit et de traités internationaux?

La population d'un pays occupé temporairement va être, sous prétexte de lui rendre son indépendance, envoyée par force dans les rangs d'une armée ennemie. On va l'entraîner dans une lutte contre les frères polonais servant dans les rangs russes.

Que diront donc les neutres? Vont-ils prêter foi aux apparences illusoire d'une prétendue délégation polonaise à Berlin et à Vienne? Vont-ils admettre qu'elle puisse représenter les véritables aspirations des Polonais?

Leur attention ne se portera-t-elle pas enfin sur le fameux libéralisme allemand qui ne pense à reconstituer une caricature de l'Etat polonais en le dotant d'un simulacre de liberté, que pour lui interdire dès les premiers jours de cette liberté factice de manifester la moindre velléité d'indépendance et étouffer en lui les moindres lueurs de volonté?

Que diront de tout cela les neutres?

Au point de vue des relations internationales, le dernier acte des Austro-Allemands ne peut avoir pour but que le désir de compromettre les Polonais aux yeux des Alliés, en forçant « l'armée polonaise » sous les ordres des Allemands de marcher contre la volonté de la Pologne.

On aura beau hausser les épaules à la nouvelle du prétendu enthousiasme qu'aura manifesté à l'égard de ses bienfaiteurs berlinois la population du Royaume, on aura beau accueillir avec réserve et une juste méfiance les récits fantaisistes qui seront répandus sur l'élan guerrier des Polonais sous le commandement prussien, le reflux de ces rumeurs infâmes n'en continuera pas moins de revenir sans cesse aux oreilles des neutres. Et quand le poison des mensonges allemands aura fini par s'infiltrer dans les esprits, quand à Berne, à Stockholm, à La Haye et à New-York on commencera à prêter foi à toutes les inventions des officines allemandes, un cri immense d'indignation s'élèvera de toutes parts contre ceux qui ne voudront plus se souvenir que dès le début de la guerre leur pays n'a été qu'un vaste champ de bataille, qui auront renié la tradition de leurs pères dont la vie ne fut durant des siècles qu'une lutte sans arrêt contre le flot germanique, dont ils eurent à subir les effets bien avant qu'on se fût rendu compte ailleurs du danger qu'il présentait. On s'indignera de voir ceux, pour qui la civilisation latine était l'unique bouclier protecteur, trahir aujourd'hui la cause de cette civilisation...

* * *

C'est alors que la politique perverse des Austro-Allemands pourra vraiment fêter son triomphe, c'est alors qu'on s'efforcera d'enterrer une seconde fois la Pologne au nom de la justice immanente dont le glaive frappe sans pitié les traîtres.

Au point de vue de cette perfidie internationale, l'acte des Austro-Allemands est un nouvel attentat à l'unité de la Pologne.

VENCESLAS GĄSIOROWSKI.

— Le Cercle parlementaire polonais de Berlin se prononce pour l'indivisibilité de la Pologne.

Au cours des débats sur la censure au Reichstag, M. Ladislas Seyda, vice-président du Cercle polonais, a fait remarquer que les Allemands se plaignent de ce que certains de leurs journaux ont été suspendus pendant quelques jours. Or la presse polonaise est soumise à des vexations incomparablement plus rigoureuses. Le journal « Lech » par exemple a été complètement supprimé. Il est même interdit à la presse de la Prusse polonaise de reproduire des extraits de certains journaux allemands au sujet des persécutions dont sont victimes les Polonais. On lui défend d'encourager les parents à apprendre à leurs enfants à lire et à écrire en polonais. Il n'a pas été permis de mentionner à propos d'un soldat polonais tué sur le front qu'il appartenait à la Société nationale de gymnastique des Sokols.

Mais c'est surtout dans les questions concernant le Royaume de Pologne (Pologne russe) que la manière d'agir de la censure est caractéristique. Naguère les feuilles publiques ont annoncé l'inauguration du semestre d'hiver à l'Université de Varsovie. Comme, à ce propos, une de ces feuilles avait rapporté le discours prononcé à cette occasion par M. le Chanoine Szlagowski, la censure a biffé le passage suivant : « Le droit à la science maternelle, à la langue maternelle, est notre droit le plus sacré, jamais oublié, jamais périmé, dont nul ne saurait nous dépouiller, et auquel nous-mêmes ne pouvons renoncer. C'est un droit à la vie qui vient de Dieu, comme le droit au soleil qui brille sur nos têtes, à l'air que nous respirons. »

Chaque fois qu'en Pologne allemande, on veut toucher à la question de l'avenir de la nation polonaise, la censure accumule les difficultés. Il n'est pas permis de parler de la renaissance de la nation polonaise. Il n'est pas permis de faire usage de l'expression « Royaume de Pologne », souvent même le mot « Pologne » est prohibé.

En présence de ces procédés, comment se présente la question ? Il est hors de doute que les Polonais de l'Empire d'Allemagne font partie intégrale de l'ensemble de la nation polonaise qui compte plus de 20 millions d'âmes. Dans

l'enceinte de ce Parlement, avant et pendant la guerre nous avons à plusieurs reprises exprimé le sentiment de l'unité nationale de tous les Polonais.

Si actuellement on dit souvent que les Empires centraux se proposent de résoudre la question polonaise, il n'est pourtant pas possible de nier que nous aussi, à titre de fraction de la nation polonaise, ne soyons vitalemment intéressés à savoir de quelle manière doit être effectuée cette solution. (Vifs applaudissements sur les bancs des Polonais et des socialistes.)

On ne peut pas appeler à résoudre la question polonaise une fraction seulement de la nation sans tenir compte en même temps d'une autre fraction, comme si pour celle-ci la question polonaise n'existait aucunement.

Mais nous reviendrons plus longuement là-dessus lorsque le moment en sera opportun. (Vifs applaudissements sur les bancs des Polonais.)

Le texte de la Proclamation austro-allemande

Cette proclamation fut publiée le dimanche 5 novembre à Varsovie et à Lublin par les gouverneurs généraux allemands et autrichiens :

Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie, et l'empereur d'Allemagne, mus par une ferme confiance dans la victoire définitive de leurs armes et inspirés du désir de préparer un avenir heureux aux régions polonaises arrachées à la domination russe au prix de lourds sacrifices, se sont mis d'accord pour créer dans ces régions un Etat autonome sous la forme d'une monarchie héréditaire constitutionnelle.

La désignation plus exacte des frontières du royaume de Pologne demeure réservée.

Le nouveau royaume trouvera dans ses relations avec les deux puissances alliées les garanties nécessaires pour le libre développement de ses forces et dans son armée particulière revivront les célèbres faits d'armes des armées polonaises des temps passés, ainsi que le souvenir des braves combattants polonais de la grande guerre actuelle.

L'organisation, l'instruction et la direction de cette armée seront réglées d'un commun accord entre les monarchies alliées.

Ces derniers désirent ainsi exaucer les aspirations d'autonomie et de développement du royaume de Pologne, en tenant compte comme il convient des circonstances politiques générales de l'Europe comme de l'intérêt et de la sécurité de leurs propres Etats. Les grandes puissances voisines à l'ouest du royaume de Pologne verront avec joie se créer et prospérer à leur frontière orientale un Etat libre, heureux et satisfait de sa vie nationale.

Le gouverneur général.

Autonomie de la Galicie

Un rescrit de l'empereur d'Autriche.

La Gazette de Vienne (officielle) publie le rescrit impérial suivant :

Mon cher docteur Kœrber,

Dans le sens des arrangements que j'ai pris avec S. M. l'Empereur d'Allemagne, il sera formé des territoires polonais arrachés par nos vaillantes armées à la domination russe un Etat autonome sous forme de monarchie héréditaire constitutionnelle. A cette occasion, je songe avec émotion aux preuves nombreuses de dévouement et de fidélité qui m'ont été fournies dans le cours de mon règne par le pays de Galicie, ainsi qu'aux

grands et lourds sacrifices que ce pays a eu à supporter dans l'intérêt de la défense victorieuse des frontières orientales de l'empire, à cause de sa situation exposée aux attaques très violentes de l'ennemi. Ces sacrifices lui donnent droit à ma bienveillance. En conséquence, ma volonté est qu'au moment où le nouvel Etat sera constitué, le pays de Galicie reçoive dans la même mesure le droit, autant que cela sera compatible avec son appartenance à l'ensemble de l'Etat et avec sa prospérité, de régler lui-même ses propres aspirations en vue du bien-être national et économique de la population galicienne.

En vous faisant ainsi connaître mon intention, je vous charge de préparer et de me présenter les projets nécessaires pour les réaliser conformément à la loi.

A Vienne, le 4 novembre 1916.

Contresigné: KOERBER.

Un discours du Baron Burian

La Correspondance politique de Vienne rapporte que, le lundi 20 octobre, le baron Burian, ministre commun des affaires étrangères, a reçu une délegation de notables polonais venus de Varsovie *via* Berlin, et comprenant le recteur de l'Université de Varsovie et le président du conseil municipal de cette ville, docteur Joseph Brudziński, le bourgmestre de Varsovie, l'ingénieur Sigismund Chmielewski, le professeur de l'Université Dickstein, représentant du comité israélite, Stanislas Dzierzbicki, représentant de la commission centrale de secours, l'ancien député à la Douma Michel Lempicki, le prince Radziwiłł commandant la milice de Varsovie, et le comte Adam Roniker. Au nom de la délegation, le recteur Brudziński a prononcé un discours énumérant les vœux de la nation polonaise, dont le principal est la création d'un Etat autonome polonais.

Le baron Burian a répondu :

J'éprouve une vive satisfaction, très honorés messieurs, de pouvoir vous souhaiter ici la bienvenue, et de vous annoncer que S. M. mon très gracieux souverain, et S. M. l'Empereur d'Allemagne, son allié, ont décidé de rétablir l'Etat polonais. Le futur royaume de Pologne ne pourra naturellement commencer pleinement à exister comme Etat autonome qu'après la conclusion de la paix, en liaison étroite avec les deux puissances centrales qui lui fourniront les garanties de son existence au point de vue politique comme au point de vue militaire. Dans votre memorandum, vous avez exprimé une série de vœux qui n'ont pu être examinés encore, mais vous pouvez être certains que je ferai tous mes efforts, avec l'Allemagne, notre alliée, pour réaliser ces vœux au moment voulu et dans la mesure du possible. Jusqu'à présent, nous avons souvent prouvé le vif et efficace intérêt que nous portons à la Pologne, et aux mesures préparatoires en vue de la création d'un Etat polonais. Toutefois, nous ne devons pas nous arrêter dans notre lutte et dans nos travaux afin que, lorsque la paix sera rétablie, nous puissions vous confier un pays redevenu libre sous des auspices favorables.

Nous voulons libérer définitivement la Pologne du joug de la Russie et nous comptons pour cela sur votre concours actif. Ayez en nous une entière confiance. Remettez tranquillement votre sort entre les mains des puissances alliées et coopérez de toutes vos forces morales et matérielles à la réalisation de l'œuvre décidée par l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne : le rétablissement de la Pologne, de la Pologne libre et indépendante.

Savez-vous bien, monstrueux imbéciles, pourquoi nulle de ces grandes nations ne peut périr, pourquoi elles sont indestructibles sinon invulnérables ?

Ce n'est pas seulement parce que chacune d'elles, dans son glorieux passé, dans les services immenses rendus au genre humain, a sa raison morale d'exister, sa légitimité et son droit devant Dieu ; mais c'est aussi, surtout parce que l'Europe entière n'étant qu'une personne, chacune de ces nations est une faculté, une puissance, une activité de cette personne.

Vivez, Pologne, vivez ! Le monde vous en prie, toutes les nations ; nul n'en a plus besoin que l'infortuné peuple russe. Le salut de ce peuple et sa rénovation sont pour vous une glorieuse raison d'être. Plus il descend, ce peuple, plus votre droit de vivre augmente, plus vous devenez sacrée, nécessaire et fatale.

La Pologne Martyre.

(JULES MICHELET.)

La Force d'une Conviction

Au moment de mettre ce numéro sous presse, nous recevons de la part d'un homme politique polonais des plus autorisés les lignes suivantes qui sont l'expression de l'opinion des milieux polonais en Suisse.

Après les nouvelles parvenues de Berlin et de Vienne ces derniers jours, il fallait s'attendre à une prochaine proclamation germano-austro-hongroise au sujet du Royaume de Pologne (Pologne russe). Néanmoins, malgré qu'elle fût attendue, l'apparition de cette proclamation a profondément remué l'opinion polonaise en Suisse. On se leurrerait en effet de l'espoir que les Empires centraux n'oseraient tout de même pas commettre une violation du droit international telle que l'organisation du recrutement dans le Royaume de Pologne occupé. Il n'est plus permis aujourd'hui de se faire illusion. La levée d'une armée dans le Royaume de Pologne, la mise de cette armée sous la direction et l'inspection des Empires centraux, voilà en vérité le seul point précis et catégorique de la proclamation.

Et que promettent en revanche aux Polonais les souverains de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ? Ils promettent de créer des légions polonaises arrachées à la domination russe, un Etat autonome sous forme de monarchie héréditaire et constitutionnelle. La question des frontières et du trône reste en suspens.

La proclamation ne tranche point la question des frontières pour deux motifs : D'abord parce que la fin de la guerre est encore éloignée et que les Empires centraux — principalement l'Allemagne — veulent conserver leur liberté d'action à l'égard de la Russie. Puis à Berlin aussi bien qu'à Vienne, on se rend bien compte que les frontières, que les Empires centraux se proposent d'assigner au futur Etat polonais, ne satisfieraient personne en Pologne, car même les partis de la minorité sympathisant avec l'Autriche et par conséquent avec les Empires centraux, demandent la fusion de la Galicie avec le Royaume de Pologne, élargi autant que possible à l'orient, tandis que l'énorme majorité de la nation polonaise considère comme premier et principal postulat politique, l'unification des trois premiers tronçons de la Pologne.

Or, il est de fait que la proclamation exclut du futur Etat polonais non seulement la Pologne prussienne, mais encore la Galicie, et réduit cet Etat « aux régions polonaises arrachées à la domination russe ». Du reste le rescrit de l'Empereur François-Joseph à M. Koerber, président du Conseil, annonçant l'extension de l'autonomie de la Galicie « autant que cela sera compatible avec son appartenance à l'ensemble de l'Autriche », par cela seul consacre la séparation entre le Royaume de Pologne et la Galicie. Les décisions berlino-viennoises au sujet de la Pologne signifient la pétrification des partages de la Pologne, ce contre quoi les Polonais doivent absolument protester, et ce contre quoi a déjà protesté, il y a quelques jours par l'organe de M. Seyda son vice-président, le Cercle parlementaire polonais du Reichstag. Faisant allusion à la publication projetée de ces décisions, la déclaration du Cercle insistait tout particulièrement sur l'indivisibilité de la Pologne et faisait ressortir que « on ne peut pas appeler à résoudre la question polonaise une fraction seulement de la nation sans tenir compte en même temps d'une autre fraction, comme si pour celle-ci la question polonaise n'existait aucunement ». Notons, entre parenthèses, que, — d'après les toutes dernières informations — malgré la proclamation, la division en deux zones d'occupation, l'allemande et l'autrichienne, doit continuer à subsister.

Quant au régime de l'Etat polonais annoncé, la proclamation parle « d'une monarchie héréditaire constitutionnelle » et simultanément de sa « liaison (Anschluss) avec les deux puissances alliées » qui décideront aussi de la question de l'organisation, du commandement et de l'inspection de l'armée polonaise ; c'est-à-dire que — et la presse allemande l'affirme ouvertement depuis longtemps — l'Etat polonais serait militairement et économiquement sous la dépendance de l'Allemagne et exploité par cette dernière.

Un instinct sûr a toujours poussé la nation polonaise à se défendre contre l'absorption germanique, absorption qui à l'égard de la Pologne prussienne a revêtu un caractère de brutalité et d'intransigeance inouïes, avec, pour couronnement, la loi sur l'expropriation forcée. Aussi cet instinct sûr de la nation polonaise continuera-t-il à lui enseigner comment il faut envisager la conduite des Allemands et comment il faut apprécier les motifs de leur générosité — aux frais d'autrui — et en même temps leur implacable rigueur quand il s'agit de leurs propres ressortissants polonais.

C'est tout autre chose que dans le Royaume de Pologne où les autorités d'occupation sont installées depuis plus d'une année, et pendant ce temps se sont efforcées, par les procédés les plus variés, à peser sur l'opinion publique, c'est tout autre chose, disons-nous, qu'il y ait des éléments hypnotisés,

qui ne s'aperçoivent pas des intrigues berlino-viennoises, visant, sous le manteau de la reconstitution d'un Etat polonais, à un recrutement au profit des Empires centraux, et qui accueillent la proclamation des deux empereurs comme un triomphe de la cause polonaise. L'agence Wolff de Berlin et le Bureau de Correspondance de Vienne ne manqueront sûrement pas de faire mousser ce fait, et s'empresseront d'annoncer *urbi et orbi* que toute la nation polonaise se range du parti de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, tandis que la majorité sensée des Polonais, vu l'état de siège, n'aura même pas la possibilité d'exprimer ses vœux, ses convictions et ses espérances.

Combien est puissante la conviction de la grande majorité de la nation polonaise qu'il est nécessaire d'écraser l'Allemagne, combien doit être décidée son orientation politique puisque,

elle

persiste fidèlement dans l'attitude une fois adoptée : une solidarité sincère et inébranlable avec la cause des Alliés.

S. M. A.

A quel prince reviendra la Couronne éphémère ?

Nous lisons dans le **Journal** (du 7 novembre) :

A en croire certaines dépêches, le souverain du fictif royaume de Pologne serait déjà choisi par l'empereur Guillaume et François-Joseph, en la personne du prince Léopold de Bavière. Ne s'agit-il pas tout simplement d'une anticipation facile ?

Deux candidats seulement sont en présence : l'allemand et l'autrichien.

Le champion de l'Allemagne est ouvertement le prince Léopold, second fils du feu régent Luitpold, frère cadet du roi Louis III. Sa candidature a surgi dès le jour où il fit une entrée triomphale à Varsovie. Depuis lors, le prince Léopold est resté attaché au commandement de ce groupe d'armées qui s'est étendu à tout le front russe quand Hindenburg a été promu chef du grand état-major, à la fin d'août.

Le prince Léopold est donc un soldat, rien qu'un soldat. C'est, d'ailleurs, exactement ce qu'il faut dans une fonction qui se bornera à recruter des soldats. Le baron Burian n'a-t-il pas signifié aux délégations polonaises que le nouveau royaume ne pourrait songer à vivre d'une vie propre avant la paix ? Paroles d'une sombre ironie, où l'on sent percer tout le dépit de l'ambition de ceux des Habsbourg.

Déception parfaitement compréhensible quand on connaît l'ambition démesurée des gens de Vienne et la lointaine préparation de leur dessein. Leur homme est en scène non pas depuis des mois, mais depuis des années. L'archiduc Charles-Etienne a marié ses filles aux chefs des plus grandes familles de l'ancien royaume de Pologne. Il a créé, à Tetschen, une véritable petite cour polonaise. Il est le représentant le plus qualifié d'une politique à longue échéance qui s'est appliquée à rechercher les sympathies d'une nation opprimée. S'il y avait la plus petite parcelle de sincérité dans le programme de libération affiché par l'Allemagne, l'archiduc Charles-Etienne devrait être conservé au moins comme une réserve d'avenir. Comme la nouvelle Pologne ne doit être qu'une machine à soldats, le reître est tout indiqué.

LA PRESSE FRANÇAISE et les proclamations austro-allemandes

Le Temps (éditorial) :

« A quelque chose malheur est bon : et ce monument d'immoralité aura du moins le mérite de placer le problème polonais dans une saisissante lumière. Ce problème n'a été que peu discuté par la presse française et l'on conçoit, sans les approuver complètement, les motifs qui ont déterminé la censure à interdire cette discussion. Mais le silence aussi a ses périls, et l'un d'entre eux, c'est de laisser dans l'ombre les caractères dominants de la question, ceux-là mêmes que nos alliés et nous nous avons le devoir d'opposer aux prétentions des empires centraux.

« Ces caractères, les plus clairvoyants des Polonais les résumant d'un mot, lorsqu'ils disent : « Nos frontières de l'est avec la Russie, c'est une question politique. Mais nos frontières de l'ouest et du nord, touchant la mer, c'est une question d'être ou de ne pas être. » Guillaume II, jadis, dans une fête teutonique, a exprimé la même idée quand il a proclamé : « Un Prussien de l'est est une sentinelle all mande en face du polonisme menaçant. » Le prince Troubetzkoï l'a énoncée sous une autre forme en déclarant il y a quelques mois : « La Pologne indépendante de l'Allemagne est la condition de la puissance et de l'indépendance de la Russie. »

« Voyons les faits et voyons la carte : nous comprenons ce que cela veut dire. La Silésie, la Posnanie, la Prusse occidentale, la Prusse orientale, c'est la moitié du royaume de Prusse. Or cette moitié, c'est l'ancienne Pologne. De cette constatation, deux conclusions ressortent : la première, c'est que jamais l'Allemagne des Hohenzollern ne lâchera ce qu'elle tient de la Pologne ; car alors la Prusse, diminuée de moitié, ne pourrait plus tenir l'Allemagne ; la seconde, c'est que, si l'on veut abattre ce « militarisme allemand », qui se confond en dernière analyse avec la mainmise bismarckienne de la Prusse sur l'Allemagne, le seul moyen direct, efficace, décisif, c'est de rendre à la Pologne ce que la Prusse lui a pris. Le démembrement de la Pologne a fondé la grandeur prussienne. La reconstitution de la Pologne sera la sanction maîtresse contre la Prusse. »

Le Petit Journal (STÉPHEN PICHON) :

«... Et maintenant, les déclarations faites de compte à demi par les envahisseurs de ce qu'on a appelé la *Belgique russe* vont se traduire par des entreprises de levées de troupes dans le territoire prétendu autonome dont ils s'attribuent la possession. Ils les ont essayées déjà : ils vont les

poursuivre, à l'abri de leurs protestations hypocrites et sous le couvert de leur fourberie. Mais comme le disait, dans sa déclaration du 1^{er} août 1915, M. Goremykine, alors chef du gouvernement russe : « Le peuple polonais, chevaleresque, noble, fidèle, brave, mérite toutes les sympathies et un respect sans mélange. » Il a, d'autre part, trop souffert pour n'avoir pas profité de l'expérience de son passé douloureux et tragique. Il continuera de n'avoir foi que dans la victoire des Alliés pour sa rénovation et pour l'avenir de son indépendance, et il comprendra sans peine qu'en se prêtant au joug de la Prusse il ne ferait que se suicider. »

Journal des Débats (AUGUSTE GAUVIN) :

« En somme, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur le règlement de la question polonaise. Toutefois, comme leurs effectifs deviennent insuffisants à couvrir tous les fronts où des ennemis leur font face, elles ont résolu d'enrôler de force les sujets polonais en état de porter les armes. Elles les ont déjà recensés; elles vont les incorporer. Afin de masquer cette abominable iniquité, elles érigent leur conquête en royaume ami et allié; elles le font administrer provisoirement par un gouverneur général et reçoivent joyeusement des mains de ce vice-roi les contingents ardemment convoités. Voilà comment la Germanie comprend le respect des Actes internationaux de La Haye.

« Le nouveau truc des prestidigitateurs de la Wilhemstrasse et du Ballplatz sera facilement découvert par les Polonais. Mais on ne leur demandera pas leur avis pour les enrôler dans les armées de LL. MM. Guillaume II et François-Joseph I^{er}. L'uniforme et le drapeau qu'on leur donnera ne changeront rien à la chose. Ils sont menacés d'être très prochainement contraints à combattre contre nous. Oseront-ils et pourront-ils résister à cette violence? C'est une question à laquelle on pourrait mieux répondre si l'on connaissait les desseins de la Russie à l'égard de la Pologne. »

Le Gaulois (RENÉ D'ARAL) :

« Qu'accordent-ils, en effet, à la Pologne? Une monarchie constitutionnelle et héréditaire? C'est entendu; mais ils s'empressent aussitôt d'ajouter que ce nouveau royaume ne comprendra que les provinces conquises sur la Russie. Par conséquent, la Pologne allemande demeure allemande; la Pologne autrichienne demeure autrichienne. Ce royaume amputé est une sorte de principauté qui, dans l'esprit des Prussiens, viendra s'ajouter tôt ou tard aux Etats confédérés. Ajoutez que ce nouvel Etat ne sera pas souverain, mais simplement autonome, que l'Allemagne et l'Autriche se réservent de lui choisir un monarque ainsi que de « tenir compte des circonstances politiques générales de l'Europe comme de l'intérêt et de la sécurité de leurs propres Etats ».

« Quant à son armée — et voici le point essentiel — elle sera levée dans le pays même; mais « son organisation, son instruction, sa direction seront réglées d'un commun accord entre les souverains alliés. » En d'autres termes, les empires du centre se réservent la faculté de former une armée polonaise qui, naturellement, sera englobée dans les forces austro-allemandes.

« Le but de nos adversaires est, par conséquent, très clair; ils disent aux Polonais : « Nous vous donnons l'illusion de l'indépendance, mais en revanche nous vous prenons vos fils. »

« Et pour comble, ils vont les obliger à combattre contre leurs frères d'armes de la veille.

« Ce peuple qui a connu tant d'amères déceptions sera-t-il assez candide pour se laisser prendre à cette duperie gigantesque? S'il en était ainsi, il se préparerait un réveil singulièrement douloureux.

« En attendant, il est impossible que les alliés laissent accomplir cette monstruosité; il est impossible que la Russie n'y riposte point. Or, elle n'a qu'un moyen d'enrayer les conséquences du geste austro-allemand : frapper un coup tel contre l'ennemi que celui-ci ne puisse s'en relever. »

L'Écho de Paris (JEAN HERBETTE) :

« Mais, s'il faut se garder de croire tout ce que l'Allemagne dit, il ne faut pas négliger de voir, en revanche, les projets dont elle ne parle point.

« Son seul but n'est pas d'employer les Polonais comme combattants contre la Russie. Si ce système lui donne des déboires, elle tâchera de les utiliser à l'arrière. Et quelque déception qu'ils lui infligent pendant la guerre, même à l'arrière, elle espérera encore tirer parti d'eux après la paix.

« Il y a plus de dix ans, en septembre 1906, un des plus célèbres économistes allemands a publié dans la revue *Die Hilfe* une étude où il montrait la véritable signification du problème polonais pour l'Allemagne. L'auteur — c'était le professeur Lujo Brentano, de Munich — rappelait que la main-d'œuvre polonaise est indispensable pour cultiver le sol allemand. Citant les déclarations des agriculteurs allemands eux-mêmes, il prouvait qu'il n'y a pas, à l'est de l'Elbe (c'est-à-dire sur près de la moitié du territoire allemand), une seule exploitation qui puisse se suffire, si elle est réduite aux travailleurs du crû. « On se tire d'affaire, expliquait-il, en amenant des

POLONIA-NOËL

Le grand succès qu'a obtenu, l'année passée, notre numéro *hors série* de **POLONIA-NOËL**, consacré aux Polonais dans l'armée française, nous encourage à faire paraître, pour la fin de l'année courante, une nouvelle publication, cette fois-ci bien plus importante aussi bien au point de vue artistique que littéraire.

Nous avons eu tout le loisir de nous y préparer et depuis des mois le plan de cette belle publication est complètement élaboré.

Elle aura pour titre :

LA FRANCE ET LA POLOGNE A TRAVERS LES SIÈCLES

Elle rappellera tout ce qui, à partir du x^e siècle jusqu'à nos jours, a uni la Pologne à la France. Elle fera revivre tout ce qui a contribué à établir et resserrer les liens historiques et sociaux existant entre les deux pays ainsi qu'à rapprocher les affinités de leur civilisation. Elle fera valoir tout ce qui a transformé ces liens en une amitié inébranlable, puisant sa force dans des sentiments généreux dont l'origine remonte à des siècles et qui, à plus d'une reprise, ont éclaté avec la force irrésistible d'éléments déchainés.

Pour faire face à un problème si complexe, nous avons eu recours à la collaboration d'écrivains éminents connaissant à fond l'histoire des deux peuples et possédant, pour traiter cette question, toute l'autorité voulue.

Désirant rendre l'acquisition de notre album accessible à tout le monde, nous ouvrons une souscription au prix inférieur à notre prix de revient de **3 francs** l'exemplaire.

C'est-à-dire qu'avant la date du 1^{er} décembre l'exemplaire de **POLONIA-NOËL**, en souscription, pris sur place à l'Administration de **POLONIA**, sera de 3 francs. Après cette date, le prix de l'Album sera de 5 francs.

Les annonces pour le numéro de **POLONIA-NOËL**, à raison de 4 francs la ligne, sont reçues à l'Administration de la revue **POLONIA**, 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, jusqu'au 1^{er} décembre.

ouvriers étrangers, qui chaque année viennent en mars de l'autre côté de la frontière polonaise, pour repartir en novembre. On estime leur nombre à plusieurs centaines de mille. » Et il aurait pu parler aussi des innombrables Polonais qui peuplent les usines ou les mines de l'Allemagne occidentale. En 1906, quand il écrivait son article, il y avait chez les Allemands près de 35 naissances pour mille habitants. En 1913, année qui a précédé la guerre, on n'en a plus compté que 29.

« Bien plus encore qu'il y a dix ans, l'Allemagne sent qu'elle a besoin de main-d'œuvre, d'une main-d'œuvre abondante et capable, mais sans exigences et sans droits. Il lui faut une race d'ilotes, pour rebâtir sa prospérité au lendemain de la guerre. Elle a jeté son dévolu sur les Polonais. Voilà pourquoi elle fait d'eux les sujets d'un roi allemand. »

L'Œuvre (LOUIS BASQUÉ) :

« Dégagée de sa littérature, la proclamation de l'autonomie polonaise est simplement celle d'une loi de recrutement en pays occupé; c'est ce que nous faisons entendre ici même, il y a deux jours; prononçant la réquisition des hommes, par la guerre, contre leur légitime gouvernement, elle marque un pas nouveau de nos ennemis dans la voie du mépris de toutes les conventions sur quoi repose l'humanité civilisée. Nous passons vite sur ces considérations de droit, vraiment superflues pour qui parle de l'Allemagne et de ses alliés.

« Nous nous demanderons seulement en quelle mesure les Polonais des provinces constituées en royaume voudront ou pourront résister; car il y a là un fait d'ordre militaire qui intéresse tous les alliés. Paris n'est pas celle des capitales de l'Entente où l'on tient en mains les atouts maîtres pour gagner, aujourd'hui encore, la partie polonaise; mais il n'est pas défendu d'exprimer ici le regret que ceux qui auraient pu mieux faire aient laissé trop longtemps les Allemands libres de truquer les jeux. »

Le Petit Parisien :

« La décision retentissante prise par les deux empires ne vise en réalité qu'à un objectif : elle tend à armer les Polonais pour doter nos ennemis de nouveaux effectifs. Le recensement des hommes d'âge militaire, qui a été prescrit récemment à Varsovie, apparaît comme un préliminaire : les légions de volontaires n'ayant rien donné, le kaiser voudrait instituer le service obligatoire, mais ici encore le document publié samedi n'ose pas sortir d'une équivoque prudente, car on sait, à Vienne comme à Berlin, à quelles résistances on se heurtera. Ce n'est pas seulement le droit international qui interdit aux deux em-

pires une pareille tentative, — et du reste ils en font bon marché : mais s'ils essaient de réaliser leurs vues, ils compliqueront étrangement leurs difficultés, à une heure où ils n'ont plus une faute à commettre.

« Attendons-nous, malgré tout, à voir la presse allemande et autrichienne épuiser les ressources de son lyrisme pour célébrer l'acte d'« émancipation » qui vient d'être accompli. »

Le Rappel (ALBERT MILHAUD) :

« En réfléchissant, les Polonais se rendront compte du rôle exact des ennemis chez eux.

« 1^o Les Allemands les ont dépouillés de leurs stocks et de leurs denrées alimentaires; 2^o Ils ont anémié l'industrie polonaise pour attirer les travailleurs polonais dans les manufactures allemandes; 3^o Ils s'adjugent maintenant le matériel humain polonais pour satisfaire aux exigences du militarisme kaiserlick.

« La journée du 5 novembre n'est qu'une date nouvelle dans l'évolution du vampirisme prussien, dans le *Mittleuropa*.

« Les Allemands, eux-mêmes, ne croient pas à l'avenir de leur œuvre et ils ne se dissimulent pas la valeur relative de leur opération. Ils seraient prêts, le cas échéant, à restituer la Pologne exsangue au Tsar, si cette restitution leur semblait une nécessité diplomatique ou politique, — mais la seule Pologne occupée, et non pas la Pologne historique, bien entendu.

« Quant à l'opinion européenne, elle remarquera que l'Allemagne ne cherche même pas à préciser l'avenir des provinces baltes, ces provinces, nettement germanisées, elle renonce à leur faire un sort... »

« Si l'Allemagne les annexait, elle ruinerait en Russie le prestige des barons baltes, les plus grands adversaires de la Pologne, et les plus audacieux agents d'une politique germanophile et hostile à l'Entente.

« En n'osant pas satisfaire sa gloutonnerie territoriale en Courlande, le kaiser ménage le crédit des défenseurs de sa cause à Pétersbourg, il dénonce « innocemment » l'incertitude de ses espoirs militaires et la précarité de son organisation de fortune à Varsovie. »

Le Figaro (FITZ-MAURICE) :

« La question est de savoir jusqu'à quel point la manœuvre réussira et si les Polonais voudront bien s'y prêter, car ils ne seront pas assez naïfs pour ne pas se douter du sort qui les attend. Accepteront-ils le cadeau qui leur est fait pour pouvoir, avec une apparence de légalité, les contraindre à prendre les armes à côté de l'Allemagne et de l'Autriche? Car la proclamation du nouvel Etat n'a, je le

répète, pas d'autre objet. Ce n'est qu'un moyen de procurer des combattants à l'Allemagne. Il lui en faut à tout prix. Les mesures de déportation qu'elle prend en Belgique n'ont pas d'autre but que de lui permettre de remplacer par des Belges les ouvriers allemands qu'elle veut pouvoir rendre au service armé, et elle veut pouvoir enrôler les Polonais qu'elle n'a pu réussir à entraîner dans la légion polonaise dont elle a tenté la formation. Elle veut avoir le droit de les contraindre, et elle pense trouver ce droit en créant un Etat indépendant qu'elle s'empres- sera de faire disparaître dès qu'il aura rempli son office. »

La Liberté (L. MARCELLIN) :

« Il s'agit donc d'un Etat polonais dont plus de la moitié de la nation polonaise ne fera pas partie.

« Mais cet Etat polonais va-t-il être vraiment appelé à vivre d'une vie nationale ? En aucune façon. Le nouveau royaume, dit la proclamation, trouvera dans ses relations avec les deux puissances alliées les garanties nécessaires pour le libre développement de ses forces... » Ce texte est, pour qui sait lire, d'une clarté aveuglante. L'Etat nouveau sera le vassal de deux suzerains et nous avons la clé de la tractation conclue entre les deux complices. Faute d'avoir pu s'entendre pour un quatrième partage de la malheureuse Pologne, ou peut-être reculant devant l'odieux d'un tel acte, les Austro-Allemands se sont résignés au système du condominium. C'est un Protectorat à deux qu'ils viennent d'instituer.

« Tel est l'aspect sous lequel apparaît l'opération maquignonnée entre Vienne et Berlin. Le roi bavarois dont l'investiture n'est pas encore annoncée officiellement, devra l'hommage — et aussi le tribut, sous forme d'importantes concessions économiques — aux deux empereurs.

« Et afin de compléter l'assimilation avec les pratiques du moyen âge le plus féodal, le nouveau roi devra prêter à ses suzerains l'assistance de son armée. C'est ici que nous touchons au côté pratique de l'affaire. « L'organisation, l'instruction et la direction de cette armée, dit expressément la proclamation, seront réglées d'un commun accord entre les monarches alliés. »

« Autant dire que l'armée polonaise sera une fraction de l'armée des Empires centraux mise à la disposition de Guillaume II. »

L'Information (LÉON CHAVENON) :

« Ce n'est que par la violence que les Empires du centre enrôleront les Polonais.

« La presse allemande, la *Gazette de Cologne* notamment, s'est livrée déjà au marchandage qui consiste à dire aux Polonais : Vous voulez l'autonomie ? Payez-la de votre sang en luttant contre la Russie. Elle n'avait convaincu personne. Le commentaire dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* accompagne la proclamation est plus habile ; il ne saurait persuader la Pologne de se battre « pour le roi de Prusse ». L'exemple de la Posnanie est éloquent, il montre aux Polonais le respect qu'a l'Allemagne des traditions, de la langue et des libertés des peuples tombés sous sa férule.

« Par leur civilisation, leur histoire, les Polonais, dit la *Gazette*, appartiennent à l'Occident. L'affirmation est discutable. Mais l'Allemagne ne représente que l'Occident du Moyen Age. L'Occident », avec lequel la Pologne se sent des affinités morales, celui avec lequel elle a combattu, c'est la France de la liberté, la France rédemptrice des nationalités. On offre aux Polonais la faculté de vivre « en étroite union » avec les Empires du centre. C'est une perspective qui ne saurait leur convenir. »

L'Homme Enchaîné (M. G. CLEMENCEAU) :

« Si la totalité des effectifs de l'Entente se trouvait répartie, selon les vues ordonnées d'un véritable dessein d'ensemble, le recrutement polonais ne serait pas pour nous troubler. Je n'ai garde de citer des faits qui sont au bout de ma plume. Le lecteur peut m'en croire quand je lui dis qu'il reste trop à faire dans cette voie. Il y a des difficultés, assurément. Je ne l'ai jamais nié. Mais nous sommes à l'heure où nous ne devons connaître les difficultés que pour les vaincre, au lieu d'y trouver seulement matière à s'exclamer. Et puis, si il reste trop à faire, pourquoi nous a-t-on donné de simples espérances pour le fait accompli ? »

L'Action Française :

« La décision prise au sujet de la Pologne, après tant d'hésitation, tant de projets retirés ou enterrés signifie encore autre chose. L'Allemagne a nourri quelque temps l'espoir d'une paix séparée avec la Russie. Cet espoir s'est évanoui. Mais la tradition frédéricienne est toujours vivante à Berlin. On se rappelle qu'entre la Prusse, l'Autriche et la Russie la question d'Orient s'est toujours mêlée à la question polonaise, que la première s'est même souvent résolue par la seconde. En créant en Pologne une sorte de demi-fait accompli, l'Allemagne se propose de peser sur la Russie, de lui faire sentir qu'il n'y aura plus pour elle, si elle ne se hâte de faire amende honorable, de moyen de rentrer dans le groupe des copartageants. On espère qu'on lui inspirera ainsi des regrets, qu'on ranimera chez elle le désir de retourner aux anciennes combinaisons. Faux calcul, d'ailleurs : l'Allemagne aura seulement coupé le dernier pont sur lequel elle pouvait

compter pour rétablir ses anciennes relations avec la Russie. Le sort de la Pologne réglé pour la première fois sans le concours de l'Empire russe, c'est le point final mis au bas d'une page d'histoire, c'est aussi l'événement le plus heureux qui, depuis le premier partage, se soit produit pour l'Europe et pour les Polonais. — pour la Russie également qui, déliée d'un funeste pacte, a retrouvé toute sa liberté. »

Paris-Midi :

« On mande de Vienne aux *Dernières Nouvelles de Munich* que le Comité de l'Association nationale allemande en Autriche a fait les déclarations suivantes dans le *Bulletin* de l'Association : « Nous sommes seulement adversaires de la convocation du Reichsrath actuel, et attendu que nous avons la certitude qu'après la guerre, grâce à la position spéciale de la Galicie, nous aurons un nouveau Parlement où nous autres Allemands aurons la majorité, nous voulons éviter tout ce qui retarderait ou empêcherait la réalisation de ce but. »

La Bataille.

« Qu'est-ce donc que ce royaume polonais qui n'embrasse pas toute la Pologne et qui n'a ni souverain, ni limites géographiques ? On crierait volontiers à la mystification si les compères de Vienne et de Berlin (ici nous retombons dans le drame) n'avaient pris soin de nous montrer le fil rouge dont ils cousent, à l'occasion, leurs malices. « Le royaume sans roi et sans frontières aura une armée. »

La Libre Parole (LE RENSEIGNÉ) :

« Dans cette affaire, tout est louche, c'est à qui trompera l'autre, les Polonais étant naturellement, comme toujours, les malheureux sur le dos desquels on se dispute ou on s'arrange.

« L'Allemagne cherche à rouler l'Autriche et la Russie. Elle ne participe aucunement aux « frais » de l'opération. Il n'est pas question d'accorder la moindre liberté à la Posnanie. Par contre, tout le profit est pour elle, soit que la nouvelle « marche » polonaise se révèle un bouclier efficace du monde germanique, soit qu'elle devienne un bon élément de négociation en cas de malheur. »

La Presse (ALCESTE) :

« Ce n'est même pas un mot, c'est à peine un geste, et quel geste ! Car la Pologne, ce n'est pas seulement la Pologne russe, c'est aussi la Pologne prussienne et la Pologne autrichienne. Posen et Cracovie réclament leur autonomie comme Varsovie ; mais j'ai l'idée qu'il ne faudrait pas parler de cela aux deux fumistes de Berlin et de Vienne. »

Propos d'un vieil émigré

III

Les sympathies de la France pour la Pologne ont toujours été très vives. Elle est le pays où non seulement les victimes des nombreuses catastrophes politiques qui ont frappé la Pologne ont toujours trouvé un généreux accueil, mais aussi où la douleur qui étreignait les cœurs des patriotes polonais a été le mieux comprise et le plus ressentie. Nous en voyons une nouvelle preuve aujourd'hui dans la manière dont l'opinion publique en France a accueilli l'annonce de la proclamation par les Allemands du prétendu « Etat polonais ». On apprécie à sa juste valeur la nouvelle perfidie allemande et l'on plaint le sort des malheureuses populations polonaises exposées à être entraînées en une nouvelle lutte fratricide par suite des manœuvres infâmes des gouvernements de Vienne et de Berlin. La noblesse de ces sentiments est au-dessus de tout éloge. La France est toujours fidèle à elle-même, il ne pouvait pas en être autrement. Mais pourquoi se borne-t-on à exprimer uniquement des sentiments ? Pourquoi, la dette du cœur une fois payée, ne fait-on pas appel à la raison ? Pourtant, la chose en vaut la peine. Si on voulait bien réfléchir sérieusement à la solution du problème polonais, on verrait que cette solution existe et on poserait nettement la question. Elle n'est pas si compliquée qu'on le pense au premier abord. Pour que la Pologne existe, il faut abattre la Prusse. On aura beau chercher d'autres solutions, on reviendra toujours au même point de départ. La Prusse est devenue ce qu'elle est aujourd'hui en s'emparant de toute une série de terres polonaises. Pour la réduire à l'état primitif et la rendre inoffensive, il faut lui retirer les provinces polonaises qui sont pour elle une source de force et de prospérité.

Quand on traite des buts de la guerre, on semble ignorer l'importance de ce côté de la question polonaise. On parle de la libération des peuples, du rétablissement du droit et de la justice et on paraît oublier que la question polonaise fait justement partie de tout ce noble programme. Mais ne retombons pas de nouveau dans le domaine du sentiment. La solution de cette question, dans le sens que nous venons d'indiquer, s'impose avant tout au nom des buts pratiques de la guerre. En se

La France :

« Le *Bund* dont on connaît les attaches avec l'Allemagne qualifie exactement cette indépendance en l'appelant « une sorte d'indépendance provisoire » que les puissances centrales accordent pour des raisons d'ordre avant tout militaire.

« Voilà l'aveu. Déjà, il y a un mois, tous les Polonais nés entre 1875 et 1894 étaient invités à se présenter au recrutement.

« Les Allemands comptent lever en Pologne 800.000 hommes — un million dit le *Bund*, — que l'on jetterait contre la Russie. »

L'Événement (GABRIEL MARNAC) :

« Dès le 16 août 1914, la Russie avait pressenti l'importance de la question polonaise. Les engagements pris par le grand-duc Nicolas n'ont point été ni retirés ni rectifiés. Ils ne sont point périmés. Ils traduisent toujours la pensée du gouvernement impérial. On a simplement laissé l'oubli effacer peu à peu l'acte de magnanimité et de sagesse qui devait unir tous les cœurs polonais à tous les cœurs russes.

L'Humanité (LOUIS DUBREUILH) :

« Qu'il nous soit permis de voir là un coup de désespoir, le témoignage que la force militaire allemande s'épuise, et que Berlin ne sait plus où trouver des hommes pour continuer la guerre atroce qu'il a déchaînée.

« Puisons aussi dans la gravité de ces circonstances un enseignement et une leçon. Disons-nous que la Pologne résistera d'autant plus délibérément et résolument à la pression atroce dont elle est menacée qu'elle sentira davantage que, du côté des nations de l'Entente, la décision est irrévocablement prise de lui faire, au jour de la victoire commune, sa place entière au soleil de la liberté. »

Excelsior (JACQUES BAINVILLE) :

« Après avoir longtemps balancé après dix ballons d'essai destinés à faire revenir l'empereur Nicolas II sur ses volontés, à rétablir l'ancien pacte des partages, l'Allemagne s'est résolue à sauter le pas et à proclamer l'autonomie de la Pologne. Ce que le projet qu'elle vient de faire connaître a de flou, d'indéterminé et d'équivoque suffit à montrer combien le gouvernement de Berlin lui-même est embarrassé de sa conquête et sent les difficultés de la situation. »

laissant guider uniquement par un raisonnement froid et impartial, on arrive à la même conclusion que celle qui était dictée par le sentiment.

Ce n'est pas au nom de la justice à rétablir qu'il faut libérer la Pologne de la Prusse. Ce n'est pas pour récompenser le paysan posnanien et le mineur silésien des souffrances que leur a fait endurer le régime d'oppression auquel ils sont exposés depuis tant d'années, qu'il faut les soustraire au joug prussien. C'est pour rétablir l'équilibre européen, pour réduire à jamais le militarisme allemand, qu'il faut enlever à la Prusse ses provinces polonaises.

Le militarisme allemand est le produit direct de la Prusse. Tant que cette dernière sera à la tête de la confédération germanique, on aura toujours à redouter son furieux développement et toutes les conséquences fatales qu'il entraîne avec lui. C'est elle qui l'a implanté, c'est elle qui a choyé et caressé jalousement cette pieuvre hideuse hérissée de baïonnettes et de canons qui étreint de ses tentacules l'Autriche, la Turquie et la Bulgarie et qui voudrait étrangler le monde entier. Il ne peut être remédié au mal qu'en abattant la Prusse.

C'est ici que revient sur le tapis la question polonaise. C'est grâce aux provinces enlevées à la Pologne, que le modeste duché de Brandebourg est devenu le royaume de Prusse, c'est sur les débris de la Pologne morcelée que la Prusse a posé les fondements de sa grandeur et de sa prospérité. Aujourd'hui elle tente de s'agrandir encore en s'annexant sous une forme grossièrement déguisée le reste des terres polonaises. Ses appétits n'ont pas de bornes, elle veut tout englober.

Après qu'on aura déjoué ses plans dans le Royaume de Pologne, il faut qu'on s'en prenne à la Prusse elle-même. Il faut que sa grandeur s'écroule et pour cela on doit commencer par en saper les fondements en la forçant de rendre les terres qu'elle a volées jadis à la Pologne. On parle du rétablissement du droit des peuples. On veut rendre à la France l'Alsace-Lorraine, le Sleswig au Danemark, mais que représentent pour l'Allemagne les quelques millions d'habitants dont on la privera de cette manière, en comparaison des 12 millions qui peuplent la Posnanie, la Silésie et la Prusse orientale. Ces terres sont foncièrement polonaises. Malgré tous les efforts de la kulturkampf et des hakatistes, elles ont glorieusement résisté à la germanisation et dans certaines d'entre elles, comme, par exemple, en Silésie, les sentiments du patriotisme polonais ont, grâce à l'oppression allemande, subi un renouveau puissant. Ce serait porter un véritable coup de massue à la Prusse en lui enlevant ces terres pour les adjoindre au futur Etat polonais, le vrai celui-là, qui doit être créé par les soins de l'Entente après la guerre. N'oublions pas qu'on rencontre des villages polonais à 30 kilomètres de Berlin. Cette avant-garde du slavisme doit être rétablie et soigneusement maintenue. Il faut la renforcer, la rendre puissante et redoutable, afin que la Prusse abattue, déchue de sa grandeur et ramenée à son état primitif de simple principauté, ne puisse jamais reprendre sa place parmi les grandes puissances. Libérée de son hégémonie, et dégagée de l'étreinte du militarisme prussien, l'Allemagne reviendra aux idées saines qui naguère encore faisaient la gloire de ses grands hommes et lui assuraient une place honorable au sein de l'humanité.

UN VIEIL ÉMIGRÉ.

L'OPINION ÉTRANGÈRE

The Times :

A la vérité, il existe de sérieuses raisons de croire que le plan entier, conçu par les coalisés dans sa forme actuelle, est simplement un artificieux stratagème ayant pour objet de faire entrer de force dans les armées allemandes et autrichiennes les sujets polonais de la Russie habitant dans les régions occupées.

Nous ne serions pas surpris, cependant, si cette proclamation était suivie de quelque apparence d'acceptation dans certains milieux. L'avenir de la Pologne est une question européenne d'une importance extrême, et à la solution de laquelle tous les Alliés sont profondément intéressés. Ils sont d'accord qu'elle doit être résolue conformément aux vues de la Russie et l'énorme majorité des Polonais clairvoyants est sur ce point d'accord avec les Alliés.

Il Giornale d'Italia :

L'Etat polonais créé par l'Allemagne est une absurdité en opposition avec les traditions politiques allemandes et les sentiments de la nation polonaise. Il s'agit d'une création de mauvaise foi, destinée à disparaître.

Il Corriere della Sera :

Il y a de nouveau une forme provisoire d'annexion et la constitution occasionnelle d'un protectorat. Le ministre des affaires étrangères, Burian, lui-même, a cru opportun d'avertir une commission de Polonais que les mesures annoncées ne seraient réalisées qu'après la guerre. La seule chose qui intéresse l'Allemagne durant la guerre, c'est la constitution d'une armée polonaise, afin de se faire payer par le sang sa mauvaise tromperie.

Avanti (socialiste officiel) :

La proclamation de l'indépendance polonaise n'est pas un acte de justice ou de réparation; c'est un expédient diplomatique, politique et militaire. La Pologne soi-disant indépendante devra dépendre de la volonté de M. de Bethmann-Hollweg; son roi devra préparer des soldats pour la cause des Hohenzollern et des hobereaux prussiens; son peuple soi-disant libre devra envoyer ses propres fils au carnage, mourir pour la plus grande fortune de l'Allemagne.

Neue Freie Presse (de Vienne) :

La politique autrichienne qui a toujours offert aux Polonais un large champ pour la culture de leurs aspirations nationales, garde une large part dans l'œuvre de la restauration de l'Etat polonais, dévoilée aujourd'hui au monde entier par le manifeste des deux empereurs. La Pologne autonome, c'est le gage d'une communauté indissoluble, la preuve d'une confiance qu'aucun événement militaire ne pourra ébranler. La Pologne autonome, c'est un nouvel allié. C'est aussi une forteresse pour notre Galicie, un poste frontière pour le Dniester.

Reichspost :

La création d'un Etat polonais démontre la confiance inébranlable avec laquelle les puissances centrales attendent l'issue victorieuse de leur juste combat.

Budapesti Hirnap :

La proclamation polonaise est l'indice d'une ferme confiance dans la victoire définitive et le nouveau royaume est destiné à servir de solide boulevard à la civilisation occidentale contre les attaques moscovites.

La Gazette de Lausanne :

Les restrictions que les empires du centre apportent à la reconstitution de la Pologne sont un atout qu'ils laissent entre les mains de leurs ennemis; on ne saurait, en effet, montrer avec plus de mauvaise grâce combien la générosité est étrangère aux tempéraments dominateurs; la griffe prussienne n'a pu se résoudre à relâcher de la Posnanie et de la province de la Prusse occidentale, les districts où la population est demeurée en grande majorité, sinon en totalité polonaise.

La Revue (de Lausanne) :

La mobilisation de la population valide de la Pologne contre les armées de l'Entente ne pourrait être prise qu'en violation flagrante non seulement des lois de l'humanité, mais des prescriptions formelles de la Convention de La Haye, du 18 octobre 1907, sur les lois et coutumes de la guerre sur terre, ratifiée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

National Zeitung (de Bâle) :

La preuve qu'il existe encore un désaccord entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, relativement à la Pologne, c'est que l'Autriche-Hongrie accorde l'autonomie à la Galicie, tandis que l'Allemagne ne répond pas par une mesure semblable à l'égard de la Pologne prussienne. Il est prudent de ne pas tirer trop de conséquences de la proclamation, car l'Allemagne a donné l'exemple de cette retenue, en ne se prononçant pas sur la question de la dynastie.

Une réserve du comte Andrassy.

Le comte Andrassy interviewé par la *Gazeta Wieczorna* de Lemberg, a dit : « Je sais trop de choses pour pouvoir parler ouvertement. Tout ce que je peux dire, c'est que la

solution actuelle n'est pas celle que je préconisais. » Le comte Andrassy, en effet, excluait un nouveau démembrement de la Pologne et faisait dépendre la situation définitive de la question polonaise de rapports solides et durables entre l'Allemagne et l'Autriche.

Pester Lloyd :

L'Etat polonais sera éternellement la frontière défensive contre les assauts destructeurs de l'est.

Vorwaerts :

La social-démocratie veut le peuple polonais libre.

Taegliche Rundschau :

Le peuple allemand sera heureux d'avoir les Polonais pour voisins et frères d'armes et souhaite de voir l'archiduc Franz Stephan devenir roi de ce pays libre.

Deutsche Volksblatt :

Les puissances centrales créent en Pologne un monument historique de leur loyale volonté d'obtenir la liberté et la paix pour les peuples de l'Europe, mais donnent en même temps une preuve de leur habileté.

Vossische Zeitung :

Les Polonais doivent être d'autant plus reconnaissants que ce geste est spontané. On aurait pu espérer au moins que le chancelier eût informé le Reichstag d'un fait accompli. En tout cas, le Parlement n'aura aucune responsabilité et, seul, le chancelier sera responsable de cet acte.

Koelnische Volkszeitung :

Tous les politiciens polonais comprendront que notre action actuelle n'est pas exclusivement inspirée par l'amour pour le peuple polonais, mais que notre situation nous oblige à défendre fermement les intérêts de notre patrie. Le règlement de la question polonaise renforce la position de l'Allemagne. L'existence de la nouvelle Pologne n'est seulement possible que si la Pologne prussienne demeure parfaitement loyale et renonce à son incorporation dans le nouveau royaume.

Münchener Neueste Nachrichten :

Nous ne pouvons encore rien voir de l'avenir de la Pologne. Qui pourrait dire quel sera le véritable écho dans le peuple polonais ? Au point de vue militaire, nous pouvons nous féliciter de la nouvelle proclamation, mais politiquement nous voyons toujours beaucoup d'ombres au tableau. Puisque la Pologne entre dans notre fédération, nous devons le dire franchement, ce qui a été proclamé est un projet, une promesse, non une réalisation. Il faudra fournir un rude labeur, mais nous espérons que notre force réussira à briser l'écorce de noir.

Neues Tageblatt (de Stuttgart) :

Le danger russe, grand et sérieux, menace notre avenir. Ce sera la tâche de nos futurs diplomates de nous trouver des aides contre ce voisin dont la population se développe fabuleusement. La solution trouvée à la question polonaise est un coup habile évidemment. Nous ne savons pas encore si nous avons la partie gagnée. C'est faire un saut dans l'inconnu que de vouloir évoquer l'avenir; mais, sans audace politique, l'avenir est impossible. Il faut avoir le courage de défier le destin.

Journal de Genève :

L'Allemagne considère comme traitre les Alsaciens-Lorrains dans les rangs français, et l'Autriche a perdu le capitaine Battisti, député de Trente, grièvement blessé à la tête de sa compagnie italienne. Les deux empires les traitent en criminels et contiendraient même s'il plaisait à la France et à l'Italie de décréter unilatéralement que l'Alsace-Lorraine et le Trentin leur appartiennent, tandis que les souverains d'Allemagne et d'Autriche vont forcer les Polonais, sujets du tsar, à combattre contre le tsar. Le droit des gens ne pèse pas plus sur terre que sur mer.

Novoié Vremia :

Le royaume de Pologne, sans Posen, sans la Silésie et sans les régions polonaises de la Galicie, serait non un royaume de Pologne, mais une nouvelle province prussienne, un second Posen. La Pologne, si éprise de l'amour de la liberté et qui a su garder sa nationalité à travers deux siècles de démembrement, n'ira pas en captivité quelle qu'elle soit, et encore moins sous le joug de la Prusse.

Dès le début de la guerre, le peuple polonais a lié son sort à la fortune de la Russie et de ses alliés. Il a scellé ce lien par le sang, par des souffrances indicibles.

Neues Wiener Tageblatt :

La nouvelle Pologne se développera, en étroite union avec les puissances centrales qui l'ont libérée et lui ont concédé une liberté. Les intérêts vitaux de la Pologne sont intimement liés aux nôtres et son entrée au milieu du peuple de l'Europe centrale ne signifie pas autre chose que la sauvegarde éternelle de son existence.

Arbeiter Zeitung (socialiste, de Vienne) :

Ce qu'on donne aux Polonais aujourd'hui n'est pas l'indépendance, mais une simple promesse d'indépendance. Puisse cet événement signifier au moins la fin de la guerre et, en tout cas, ne pas nous lancer plus profondément dans la guerre, mais au contraire nous rapprocher de cette paix que nous attendons si passionnément !

Le Genevois :

Après l'esclavage rétabli dans le Nord de la France occupée, le recrutement des vaincus, au bénéfice de l'envahisseur, la proclamation de l'indépendance de la Pologne au profit de l'Allemagne était prévue; un crime en appelle d'autres, et nous en verrons jusqu'au jour où l'Allemagne impériale, ayant épuisé tous ses moyens infernaux, devra s'en remettre à la générosité des Alliés.

Si, alors, ceux-ci se montrent impitoyables, excessifs peut-être, quelle voix chez les neutres pourra s'élever pour blâmer et crier « pitié ».

La Tribuna (de Rome) :

La Prusse s'est servie toujours du spectre polonais pour paralyser les tendances antigermaniques de la politique russe. La proclamation austro-allemande de l'indépendance d'une Pologne limitée aux terres russes a été en ce sens un acte désespéré, car ayant trop fait usage de la menace, elle a enfin été contrainte de la réaliser, mais en la réalisant, elle l'a épuisée et annulée.

Dès maintenant, l'Allemagne est désarmée devant la Russie, et la nouvelle situation peut contenir en germe la ruine de l'empire, car la question polonaise se trouve retournée.

La Russie se trouve aujourd'hui, par l'acte téméraire des empires centraux, devenue la protectrice et la libératrice de toute la Pologne vraie, grande et unifiée.

La Prusse est coupée en deux parties par le large territoire profondément polonais qui va de la frontière du nouvel Etat jusqu'à Dantzig, ville polonaise sur la mer Baltique.

Berlin et Königsberg ont entre eux la barrière naturelle du territoire polonais que la politique habile de Frédéric avait abattue et que la tentative actuelle remet debout.

La Pologne et l'empire germanique sont deux termes en opposition irréductible, et quoi que fasse la Prusse, sous l'empire d'une nécessité pressante, elle ne pourra jamais permettre l'unification de la Pologne.

L'acte malsain des Hohenzollern a donc ressuscité les antiques dissidences, et si elle est habilement maniée par les Alliés, la nouvelle arme peut devenir la plus formidable pour abattre le germanisme.

L'unification de la Pologne, de la Silésie à la Baltique, est le seul moyen, qui, levé contre la masse allemande, peut abattre pour la paix du monde l'alliance des empires centraux.

Birjevya Viedomosti (de Pétrograd) :

Il est difficile de s'imaginer un mépris plus profond à l'égard des aspirations nationales du peuple polonais déchéqué, dont le sort devient maintenant grandement tragique. Il est impossible de se figurer une violation plus cynique, plus insolente des principes élémentaires des droits humains. Jamais l'hypocrisie d'un acte politique ne fut si effrontément dévoilée que celle du manifeste austro-germanique qui maintient le *statu quo* en Galicie et dans le duché de Posen.

LE CONGRÈS

de

la Ligue des Droits de l'Homme

Voilà la résolution du Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, votée le 3 novembre 1916 :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme déclare que de la guerre présente doit naître, par la victoire des Alliés, un ordre international nouveau fondé sur la justice, et résume dans les propositions suivantes la doctrine constante de la Ligue sur les conditions d'une paix durable.

Une paix durable n'est possible que par l'établissement d'une société des nations, instituant entre elles le même régime que chacune applique à ses membres : le règlement des litiges par le droit et non par la force.

Cette société reposera sur la reconnaissance du droit des nations, petites et grandes, à l'indépendance; sur l'institution de l'arbitrage obligatoire applicable à tous les conflits internationaux sans exception ni réserve, et sur l'organisation de pouvoirs internationaux capables de réprimer, par des sanctions appropriées, toute tentative de révolte ou d'agression.

Pour établir une paix durable, le futur traité ne devra contenir aucun germe d'une guerre de revanche.

Il consacra le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il ne procédera point, contre la volonté des populations, à des démembrements d'Etats ni à des annexions de territoires. Il annulera, au contraire, les annexions imposées par la force, comme celle de l'Alsace-Lorraine. Il relèvera toutes les nationalités opprimées, assurant à chacune d'elles un régime conforme à ses vœux manifestes.

Il instituera un régime économique qui, sous réserve des mesures temporaires appliquées comme sanctions, garantira à chaque peuple l'exercice de son activité légitime, sans se permettre aucune organisation agressive de conquête économique.

La justice exige que le futur traité de paix prévienne des

sanctions contre les auteurs responsables de la guerre, des pénalités contre ceux qui l'ont faite au mépris du droit des gens, des réparations imposées aux Etats agresseurs et proportionnées à l'énormité des dommages, enfin un ensemble de garanties qui, sans porter atteinte aux principes ci-dessus posés, et notamment, sans recourir à l'annexion par la force, mettront le monde à l'abri d'un nouvel attentat.

En conséquence, le Congrès estime que conclure la paix avant qu'il soit possible de l'établir sur les bases qu'il a définies, ce serait humilier le droit devant la force et condamner le monde à une prochaine et plus terrible catastrophe.

Enfin, prenant acte des déclarations faites par les hommes d'Etat de l'Entente, il émet le vœu que, dès maintenant, pour donner au monde un premier gage de leurs desseins, les gouvernements alliés décident de soumettre à l'arbitrage tous leurs conflits éventuels; forment une fédération entre eux, ébauche de la future société des nations, et se préparent à y accueillir tous les Etats, petits et grands, restés en dehors du conflit, qui s'engageront à observer les règles du pacte et à garantir le droit de chacun par la force de tous.

L'ÉTAT NATIONAL

VI. Chef de l'État

La monarchie héréditaire est une coutume allemande, et, avec de très rares exceptions, telles que la maison de Savoie ou celle de Serbie, l'immense majorité des dynasties régnantes en Europe est d'origine allemande. Les tsars sont des Holstein-Gottorp, les rois d'Angleterre sont des Cobourg comme les rois de Belgique et ceux de Bulgarie. La débâcle de l'Allemagne entraînera le discrédit de l'institution si caractéristiquement allemande qu'est la monarchie héréditaire.

Cependant, cette institution a certains bons côtés qu'on aimerait à voir conserver par les États nationaux. Il y a des dynasties nationales qui ont acquis un mérite exceptionnel et on ne peut pas s'attendre au détronement des rois d'Angleterre ou de Belgique. Pour bien présider aux destinées d'un Etat, il faut une préparation de plusieurs générations, et un avocat ou un professeur de famille bourgeoise élevé à cette dignité se rend souvent ridicule par le manque de qualités royales. Si nous voulons avoir des chefs d'État qui commandent le respect, le choix est extrêmement restreint, et les peuples qui ont une bonne dynastie pourront se vanter de posséder des avantages très sérieux.

Mais comment combiner ces avantages avec le droit naturel de chaque peuple de choisir son chef? D'abord il faut accepter cette vérité que si une nation a trouvé un bon président, il est absurde qu'elle cherche à lui en substituer un autre. Celui qui a les qualités nécessaires pour régner aujourd'hui les aura dans quatre ou sept ans. L'État national a besoin d'avoir à sa tête un homme assez supérieur pour qu'il puisse être gardé à cette place aussi longtemps qu'il vivra, comme il arrive pour l'Eglise romaine avec ses pontifes suprêmes.

Un autre trait de la dynastie héréditaire qu'il vaut la peine d'accepter est la certitude que l'on a de la personne à qui ira la succession du souverain. Mais cette certitude n'implique pas nécessairement la succession héréditaire. Le sénat d'un État national pourrait choisir un roi et lui donner aussi un successeur qui ne serait pas nécessairement son fils ni son parent. Alors nous aurions un État républicain, mais auquel serait épargné le bouleversement qu'impose périodiquement aux grandes républiques le choix d'un président nouveau.

Chaque État national aurait donc un roi qui serait le véritable chef de la nation, l'incarnation vivante de l'esprit national. Si la nation avait choisi le meilleur de ses citoyens pour la représenter et pour diriger ses destinées, elle aurait tort de lui en substituer un autre sans quelque nécessité inéluctable : la mort ou une maladie absolument incurable.

Il est trop peu de personnes capables de bien régner, surtout dans un État national, pour qu'on s'empresse de changer le chef de la nation avant qu'il ait pu réaliser sa mission. Pour être un grand roi national, il faut de très rares qualités et des conditions exceptionnelles.

Sans aller jusqu'à accepter le principe dynastique, nous ne pouvons cependant nier qu'une bonne hérédité est essentielle au souverain d'un État national.

On ne choisira donc pas comme roi un homme sans ancêtres connus comme dignes de la vénération nationale. Le vrai roi est un instrument de la vie nationale dont la production exige plusieurs générations dévouées au service de la même cause. Ces générations transmettent à leur descendant non seulement certaines qualités nécessaires pour la plus haute fonction de l'État, mais aussi le prestige personnel indispensable pour bien remplir cette fonction.

Ainsi il arrivera le plus souvent que, malgré la liberté du choix, ce choix se fixera sur les membres de certaines familles privilégiées par les services qu'elles auront rendus à la nation, et on ne craindra pas de choisir le fils d'un bon roi pour lui succéder si ce fils a les qualités personnelles nécessaires.

Il y a peu de professions où l'hérédité joue un rôle aussi grand que dans la sublime profession de chef d'Etat. Les grands médecins viennent des familles dont beaucoup de membres, pendant plusieurs générations, ont pratiqué la médecine, et rarement un homme sans ancêtres professionnels arrive à la plus haute réputation dans l'exercice de la médecine. La même chose est vraie pour les juristes, qu'ils soient avocats ou juges. Dans l'administration de l'empire britannique, on connaît des familles qui ont fourni de longues séries de grands gouverneurs coloniaux. Même quand il s'agit de la profession ecclésiastique et malgré le célibat des prêtres, on remarque qu'il appartient à certaines familles de fournir une succession de dignitaires de l'Eglise.

Le plus haut degré de perfection dans l'exercice d'une profession est généralement atteint par les efforts de plusieurs générations successives travaillant dans la même direction. Ce fait, qui est d'ordre biologique, ne constitue aucune limitation des droits politiques, ceux-ci restant égaux en principe pour tous les citoyens. S'il est donc vrai que certaines capacités s'accroissent par l'hérédité, l'Etat qui a besoin de serviteurs aussi bien doués que possible, ne peut ignorer ce fait et risquer de confier les plus hautes responsabilités à des individus qui n'y ont pas été préparés par leurs ancêtres. Plus que toute autre, la faculté de bien régner exige cette préparation et le caractère national d'un Etat ne peut qu'augmenter encore les exigences qu'il doit avoir vis-à-vis d'un candidat au commandement suprême.

Après les abus de l'aristocratie de naissance, la phase démocratique de l'évolution politique des Etats a supprimé partout les

droits qu'avaient acquis des familles privilégiées. Mais sans rétablir de tels droits en faveur de quiconque, il faudra attribuer les plus hautes fonctions de l'Etat à des hommes qui y seront préparés par leur naissance au sein d'une famille véritablement éminente par ses vertus et par les capacités politiques de ses membres.

Ce ne serait plus un droit ni un privilège accordé à cette famille, puisque le choix délibéré de certains individus pour certaines fonctions dépendrait des qualités personnelles des candidats, et non pas seulement de leur naissance. Toutefois, dans un tel choix, il serait imprudent d'ignorer la naissance.

(A suivre.) W. LUTOSŁAWSKI.

AGENCE POLONAISE DE PRESSE

— La police allemande fait exécuter le décret concernant le travail forcé imposé aux Polonais.

Comme on le sait, les masses ouvrières du Royaume de Pologne, malgré l'affreuse misère dans laquelle elles sont plongées, en dépit de la pression des autorités allemandes et de l'agitation intense des bureaux de placement allemands, n'ont pas voulu accepter du travail en Allemagne, préférant endurer la faim au pays que d'aller tenter fortune chez des étrangers. En présence de cette résistance, le général-gouverneur von Beseler a publié — ainsi que nous l'avons déjà annoncé — un arrêté ordonnant sous peine d'emprisonnement d'accepter le travail offert par l'entremise des autorités. Les personnes et institutions qui accorderont des secours aux ouvriers récalcitrants seront aussi passibles de fortes amendes et même d'emprisonnement. A cet arrêté qui tient lieu d'ordre de recrutement pour l'armée allemande, on a donné le nom d'arrêté pour combattre « le dégoût du travail ».

Le Président de la police allemande à Varsovie vient d'adresser à ce propos à la municipalité une instruction dans laquelle il spécifie d'abord que sera considéré comme obtenant du secours ou en ayant besoin et par conséquent susceptible d'être enrôlé par force, tout individu qui par répulsion pour le travail, condamne les personnes qu'il est tenu de nourrir, à percevoir des subsides, ou les réduit au besoin d'être secourues sous toute autre forme quelconque.

La note du Président de la police s'exprime ensuite comme il suit :

« A Varsovie et à Łódź seront établis pour les ouvriers enrôlés par force, des lieux de réunion où les ouvriers seront divisés en catégories d'après leurs aptitudes — ceux qui ne seront pas compris dans ces catégories seront incorporés dans les bataillons civils ouvriers, où le salaire, par la nature même des choses, est très bas. Les lieux de réunion, les bataillons civils ouvriers, etc. sont sous la direction générale des commandements militaires, en présence de quoi, il est tout indiqué que l'on continue à encourager les sphères ouvrières à accepter volontairement du travail.

En ce qui concerne particulièrement l'application pratique de l'arrêté, la municipalité doit :

a) Dans le délai d'une semaine fournir la liste exacte des ouvriers percevant des subsides de la ville — sous quelle forme que ce soit.

b) Ajourner tous travaux publics, même les plus urgents ; font seuls exception les travaux où ne sont occupées que des femmes.

c) Recommander qu'à l'avenir les ouvriers nécessiteux soient adressés non aux bourses du travail, mais au Comité central de l'Office du travail (Arbeitszentrale), et que soit signalé à la Présidence de la police, chaque ouvrier sans ouvrage sollicitant des secours. Ne sont plus valables les certificats délivrés jusqu'ici par les bourses du travail, et en vertu desquels un ouvrier recevait des cartes de repas ou autres bons du même genre, tant qu'il n'avait pas trouvé de travail. A l'avenir la distribution des bons ne sera effectuée que sur la présentation d'un certificat du Comité central de l'Office du travail, qui n'en délivrera que dans les cas d'urgence pressante. Ces dispositions sont aussi applicables à toute espèce de subsides accordés, soit en argent, soit en vivres, soit sous toute autre forme.

d) Ordonner à toutes les institutions de bienfaisance entretenues par la ville de remettre à la municipalité, dans le délai d'une semaine, les listes exactes, par rues, de toutes les personnes qui reçoivent par l'entremise de ces institutions des secours sous une forme quelconque. Si ces listes ne sont pas dressées dans le délai prescrit, ou si elles sont incomplètes, on supprimera les subsides attribués par la ville à l'établissement de bienfaisance fautif, et cela tant que celui-ci ne se sera pas acquitté du devoir qui lui incombe.

A mesure que ces listes parviendront à la municipalité, les ouvriers seront sommés de se présenter. Faute de se conformer à cet ordre, ou en cas de son exécution d'une manière peu pressée, on emploiera la contrainte. Il sera déterminé plus tard jusqu'à quel degré la municipalité devra prêter son concours à cet égard : néanmoins toute la population, sans exception, est prévenue qu'elle sera appelée dans la mesure la plus large à prêter ce concours, au cas où la municipalité refuserait de s'occuper de la fourniture de la main-d'œuvre nécessaire, ou bien s'en occuperait négligemment. Toutes ces mesures une fois mises en vigueur auront pour la ville et pour ses habitants les effets les plus salutaires. Non seulement le budget municipal de la bienfaisance publique, mais encore les ressources de toutes les institutions de bienfaisance pourront être alors employés en faveur de ceux qui auront réellement besoin de secours et non des paresseux indignes qui ne font que détourner à leur profit les fonds destinés à soulager la véritable misère.

L'administration de la ville vaudra bien prendre encore en considération le point suivant : les vêtements pour les ouvriers incorporés d'office, en tant que ceux-ci n'ont pas les moyens de s'en procurer, devront être fournis par l'administration municipale. L'autorité militaire a désigné comme objets de premier équipement : une coiffure, un foulard pour le cou, une veste civile et un pantalon, une paire de bottes ou de souliers, deux chemises, deux paires de chaussettes, deux caleçons, un paletot, une paire de gants en drap, un couvert (cuiller, fourchette, couteau), deux couvertures, un pan de toile de tente pour se protéger contre la pluie, un essuie-mains, et une jatte ou écuelle pour la nourriture.

BULLETIN

◎ Varsovie ne bronche pas.

Nous recevons des nouvelles indirectes de Varsovie au sujet de la proclamation d'un Etat polonais par les monarchies centrales.

Varsovie n'a pas bronché.

Les journaux officiels allemands, malgré tous leurs efforts, n'ont pu enregistrer plus de trois mille personnes à la solennité organisée par le général-gouverneur.

Pour les neuf cent mille habitants que compte la capitale de la Pologne, c'est un chiffre dérisoire. La manifestation a donc été un fiasco complet.

La proclamation austro-allemande a été comprise dans son véritable sens, celui du recrutement forcé de la population d'un pays envahi.

◎ Le geste spontané des Polonais de l'armée allemande, prisonniers de guerre en France.

Cent quatre-vingts Polonais de l'armée allemande, prisonniers de guerre, dans un camp de prisonniers en France, ont souscrit pour la somme de trente-quatre mille sept cents francs au dernier emprunt français.

Ce geste spontané est la meilleure preuve des sentiments polonais envers la France.

Nous attirons l'attention de qui de droit.

◎ La liberté de la presse dans le Royaume de Pologne.

Le *Wiennik Polski* communique que le *Kurjer Warszawski* vient d'être condamné par le général von Beseler, gouverneur militaire de Varsovie, à une amende de 4.000 marks pour avoir refusé de se prêter à la propagande que mènent les autorités allemandes en faveur de l'émigration des ouvriers polonais en Allemagne. Le général von Beseler avait envoyé au *Kurjer Warszawski* un article à insérer auquel il avait joint une série de lettres soi-disant écrites par des ouvriers polonais travaillant en Allemagne. Les prétendus signataires de ces lettres ne ta-

rissaient pas en éloges sur les conditions faites aux ouvriers polonais en Allemagne, ils faisaient valoir les avantages dont ils bénéficiaient, les sommes importantes qu'ils gagnaient et l'aisance qu'on pouvait facilement y acquérir. Le *Kurjer Warszawski* se trouva dans une position difficile. Il ne pouvait pas refuser d'une manière catégorique sans encourir des sanctions sévères. Il répondit donc au général von Beseler qu'il était prêt à insérer l'article en question ainsi que les lettres qui y étaient jointes, mais en mentionnant que c'était un communiqué du général gouverneur du Royaume. Le général von Beseler envoya alors l'ordre d'insérer sans aucune mention et, comme le *Kurjer Warszawski* ne voulut pas y consentir, l'amende fut infligée.

◎ Conférences.

L'Association Polytechnique Cantonale de Lagny (S.-et-O.) annonce dans la série de ses conférences populaires celle de M. de Komarnicki sur ses impressions de voyage en Italie (10 décembre 1916) et celle de M. Georges Bienaimé sur l'importance européenne de la question polonaise (24 décembre).

Ces conférences auront lieu dans le préau de l'école de garçons, 6, rue Paul-Bert, à Lagny, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

◎ Concert.

Nous rappelons que demain, dimanche, le 12 novembre, à 2 h. 1/2 très précises, 15, avenue Hoche, aura lieu la Matinée artistique organisée par l'Union féminine de protection du soldat polonais.

Pour les soldats polonais de passage à Paris, entrée libre.

◎ Dons généreux.

La semaine passée nous a apporté toute une série de dons très généreux pour nos œuvres.

Pour les soldats polonais dans l'armée française nous avons reçu de la part de MM. Comte Benedykt Tyszkiewicz, 300 fr. ; — Maurice Flaum, directeur de la Banque Internationale, 100 fr. ; — Jean de Reszke, 100 fr. ; — W. Hilliers, de Londres, 250 fr. ; — et un don symbolique : les Polonais de l'armée allemande, prisonniers de guerre, au Pont-du-Château, se sont cotisés et ils nous ont envoyé la somme de 45 fr. pour leurs frères bien-aimés volontaires dans l'armée française.

Pour le Comité de Secours aux Polonais, M. W. Hilliers nous a fait parvenir la somme de 100 fr.

Et enfin, M. le Capitaine Roman Ilnicki nous a envoyé du front 150 fr. pour les victimes de la guerre en Pologne et 30 fr. pour les soldats polonais.

◎ L'Amérique pour les victimes de la guerre.

Nous trouvons dans « la Paix par le droit » des données très intéressantes sur les secours fournis par l'Amérique aux victimes de la guerre. On y voit la manière inégale dont les secours américains sont répartis parmi les différents pays qui ont souffert de la guerre. Il est facile de se rendre compte que cette inégalité provient, en dehors des raisons politiques, de ce que les masses populaires en Amérique ne sont pas suffisamment informées sur le compte des véritables victimes de la guerre. Voici quelques chiffres qui peuvent donner une idée des secours accordés par l'Amérique. Jusqu'au 8 avril 1916, il a été envoyé : en Belgique, 51.840.000 fr. ; en Angleterre, 2.996.000 fr. ; en Russie, 62.000 fr. ; pour les Juifs, 26.000.000 fr. ; pour les Arméniens, 2.000.000 fr. ; en Serbie, 1.568.000 fr. ; en France, 9.466.000 fr. ; en Pologne, 2.367.435 fr.

Sachez-le bien, ô vous qui croyez tuer l'âme en déchirant le corps, l'âme polonaise vit sous vos uniformes prussiens, autrichiens, russes ; elle monte la garde à la porte des citadelles où est enchaînée la Pologne, et j'attends avec une confiance impatiente l'heure décisive où ces trois divisions de l'armée polonaise, instruites, disciplinées, aguerries sous le commandement même de leurs ennemis, étonneront l'Europe et répondront à l'appel de Dieu par l'unanimité de leur glorieuse et patriotique désertion.

Invincible dans son présent, une nationalité n'est pas moins invincible dans son passé et dans son avenir.

Un peuple vit de son histoire et s'appuie sur ses traditions ; or, on ne défait pas plus l'histoire d'un peuple qu'on ne force un fleuve à remonter vers sa source, ou qu'on ne retire à la terre la splendeur et la fécondité de tous les soleils qu'elle a vus.

Le R. P. Charles PRRAUD, de l'Oratoire.
L'Avenir de la Pologne, discours pron. le 21-V-64, à Montmorency.

ZIEMIE POLSKIE

Tydzień ubiegły żadnej poważniejszej zmiany na obszarze walk, na Ziemiach polskich, nie przyniósł.

— Odrzucony memorjał.

« Dziennik Narodowy » donosi: Tow. rolnicze w Warszawie wystosowało do Naczelnego Komendy armji niemieckiej memorjał, w którym zażądało podwyższenia cen zboża i produktów rolniczych w gubernii siedleckiej do normy obowiązującej dla cen w general-gubernatorstwie warszawskiem. W obszernych motywach memorjał starał się wykazać pokrzywdzenie na tym punkcie ziemiaństwa gub. siedleckiej, « zniszczonego bardzo działaniami wojennymi ».

Na pismo powyższe nadeszła odpowiedź z komendy grupy armji gen. Linsingena następująca:

« Na podanie, skierowane do Nacz. wodza na wschodzie, odpowiada się Centr. Tow. Rolniczemu, że niema żadnych podstaw do uwzględnienia wniosku zrównania cen na zboże w obszarze obsadzonym z cenami, jakie obowiązują w general-gubernatorstwie warszawskiem. Ceny ustalone na zboże w gen.-gubernatorstwie warszawskiem są oparte na innych zasadach, niż w obszarze naczelnego wodza na wschodzie. Ceny tutejsze ustalone zostały po dokładnym rozważeniu kosztów wytwórczości, jak również wszelkich innych okoliczności, tak, że zmiana żadna nie może mieć miejsca.

« Krytyka rozporządzeń zarządu Nacz. Wodza na wschodzie, zawarta w przedłożonym memorjał, jest ze wszystkich względów niestosowna i musi być bezwarunkowo odrzucona ».

« Za naczelną Komendę: Oberkwartirmeister. Podpis nieczytelny. »

Innemi słowy, Komenda niemiecka płaci za zboże ile chce i wszelkie odwołanie się do pozorów uczciwości uważa za « niestosowne »

— **Uniwersytet powszechny w Warszawie.** Na wykłady uniwersytetu powszechnego zapisało się do tej pory około 1.000 osób. W początkach bieżącego miesiąca, uruchomiono dwie dzielnice uniwersytetu powszechnego: przy ulicy Kapucyńskiej l. 21 i w Alejach Ujazdowskich l. 26. Trzecia dzielnica, na Pradze, przy ulicy Tarchomińskiej l. 40 zostanie uruchomiona w ciągu dni najbliższych. We wrześniu, zorganizowano 110 kompletów kursów początkowych w 17 punktach miasta. Zapisało się na nie 4.619 osób, lecz cyfra ta z każdym dniem wzrasta.

— Wyroki śmierci w Warszawie.

Wyrokiem sądu polowego przy cesarsko-niemieckim urzędzie gubernjalnym w Warszawie, z dnia 18 września i z dnia 5 października 1916 roku, zostali skazani na śmierć: Stefan Strzelec, gospodarz z Tarnowa i Jan Cichocki, robotnik z Warszawy. Strzelec za szpiegostwo przeciwko armji niemieckiej; Cichocki za współposiadanie broni, którą popełniono zabójstwo. Wyroki zostały wykonane dnia 21 b. m. o godzinie 8 rano przez rozstrzelanie.

— Samobójstwo Bronisława Gadomskiego.

Wychodzący w Lesznie *Kraj* donosi z Sosnowca (numer dnia 28 października).

Wielką sensacją w mieście sprawiło zagadkowe samobójstwo znanego w szerszych kołach miejscowej inteligencji, dyrektora administracyjnego firmy « Fitzner i Gamper », Bronisława Gadomskiego. Samobójstwo popełnione zostało w ogrodzie fabrycznym przy następujących okolicznościach: Wieczorem, Gadomski zjawił się po jakiejś podróży we własnym mieszkaniu przy ul. Konstancyńskiej, zostawił ostatni pożegnalny list, w którym zawiadamia że po przeczytaniu listu już żyć nie będzie. poczem najprawdopodobniej wyszedł z mieszkania do ogrodu. znajdując się naprzeciw biura firmy « W. Fitzner i K. Gamper » i na drzewie obok altany — powiesił się. Na wściekły nad ranem alarm, rozpoczęły się poszukiwania i dopiero około godz. 10 rano, w sobotę, jakaś kobieta spostrzegła wiszącego na drzewie człowieka. Po przybyciu policyi i po spisaniu protokołu, zmarłego przeniesiono do mieszkania.

Na temat tego samobójstwa krążą wersje, lecz jak dotąd, prawdziwa przyczyna targnięcia się na życie 56-cio letniego zamożnego i dobrze sytuowanego człowieka, pozostaje tajemnicą.

Zmarły był bratem s. p. Jana Gadomskiego, redaktora warszawskiej « Gazety Polskiej » którego w 1906 r. zamordowali bandyci.

AUSTRO-NIEMIECKIE AKTY NADAWCZE

Zapowiadane oddawna, komentowane na wszelaki sposób akty austro-niemieckie zostały nareszcie ogłoszone urbi et orbi.

Oto ich osnowa dokładna, według oficjalnych telegramów i sprawozdań.

PROKLAMACJA AUSTRO-NIEMIECKA

W dniu 5 listopada, general-gubernatorowie niemiecki w Warszawie i austriacki w Lublinie wydali następującą jednobrzmiącą proklamację w sprawie utworzenia Państwa Polskiego.

Dla informacji Czytelników naszych podkreślamy te ustępy, na które należy szczególniejszą zwrócić uwagę, aby zrozumieć dobrze intencje i wartość tej proklamacji.

« Ich cesarskie mości cesarz Austrii, król Węgier i cesarz Niemiec, król Pruski, przepełnieni wiarą w zwycięstwo ostateczne ich oręza i natchnieni pragnieniem przygotowania szczęśliwej przyszłości *obszarom polskim, wydartym panowaniu rosyjskiemu*, za cenę ciężkich ofiar, postanowili, zgodnie, w *obszarach tych*, utworzyć *Państwo autonomiczne*, pod formą monarchji dziedzicznej, konstytucyjnej.

« *Określenie dokładne granic tego Królestwa Polskiego pozostaje w zawieszeniu.*

« Nowe królestwo, w łączności z dwoma mocarstwami sprzymierzonymi, znajdzie nieodzowne gwarancje ku swobodnemu rozwojowi swych sił a w jego własnej armji odżyją słynne czyny wojskowe zamierzonych czasów, jako też wspomnienia dzielnych bojowników polskich dzisiejszej wielkiej wojny.

« *Organizacja, wyćwiczenie i dowództwo tej armji będą ustanowione za zgodą sprzymierzonych monarchów.*

« Ci ostatni pragną w ten sposób utrwalić aspiracje autonomiczne i rozwój Królestwa Polskiego, mając na uwadze, jak należy, stosunki polityki generalnej w Europie jak również interesy i bezpieczeństwo ich własnych państw. Wielkie potęgi sąsiedzkie na zachodzie Królestwa Polskiego, będą poglądały z radością na tworzenie się i rozkwit u ich granic wschodnich, Państwa wolnego, szczęśliwego i zadowolonego ze swego życia narodowego.

RESKRYPT CESARZA AUSTRIACKIEGO

Reskrypt ten, wydany na imię prezesa ministrów austriackich, von Koerbera, wyodrębnia Galicję, czyni z niej Państwo autonomiczne i, tem samem, usuwa z Parlamentu wiedeńskiego posłów polskich i rusińskich. Innemi słowy, wzmacnia w Austrii ostatecznie niemczyznę i unicestwia wpływy słowiańskie. Oto osnowa tego reskryptu:

« Mój Kochany Koerberze,

« W myśl zarządzeń, które poczyniłem łącznie z J. C. M., cesarzem Niemiec, z

obszarów polskich, wydartych przez nasze dzielne armje panowaniu rosyjskiemu, będzie utworzone Państwo autonomiczne, pod formą monarchji dziedzicznej, konstytucyjnej. Przy tej sposobności, ze wzruszeniem wypominam liczne dowody poświęcenia i przywiązania, których, podczas mego panowania, dała mi zaznać Galicja, jak niemniej ciężkie ofiary, które kraj ten poniósł w imię obrony zwycięskiej wschodnich granic cesarstwa z powodu położenia swego, wystawionego na gwałtowne ataki nieprzyjaciela. Te ofiary dają mu prawo do naszej łaskawości. A za tem, wolą naszą jest, aby, w chwili, gdy nowe Państwo powstaje, *ziemia Galicji*, w równej mierze, posiadała prawo, o ile to będzie zgodnem z jej przynależnością do całości naszej monarchji i jej rozkwitem, stanowienia samej o jej aspiracjach, mających na celu pomyślność narodową i ekonomiczną *ludności galicyjskiej*.

« Powiadamiając pana o mych zamiarach, polecam mu wypracowanie i przedłożenie nam nieodzownych projektów dla ich wprowadzenia, stosownie do wymagań prawa. »

Ostanie wiadomości donoszą, że, w dniach 30 i 28 listopada, jeździła do Wiednia i Berlina « delegacja » polska, złożona z Józefa Brudzińskiego, rektora Uniwersytetu, inżyniera Zygmunta Chmielewskiego, profesora Dicksteina, przedstawiciela Gminy izraelskiej, Stanisława Dzierzbickiego, Michała Lempickiego, księcia Radziwiłła i Adama Ronikiera. Delegacja ta miała posłuchanie u kanclerza Bethmanna-Hollwega i ministra austriackiego spraw zagranicznych, Burjana.

Skład tej delegacji zdaje się potwierdzać całkowicie przypuszczenia, że społeczeństwo polskie, jako takie, zachowuje się z największą rezerwą względem austro-niemieckich aktów nadawczych.

W dniu 5 listopada, general-gubernator niemiecki, von Beseler, ogłosił na Zamku królewskim, w Warszawie, proklamację austro-niemiecką. Odpowiadał mu rektor Brudziński. Proklamację, odczytaną po niemiecku przełożył na język polski, znany w Poznańskim, prusofil, hrabia von Hutten-Czapski.

Sprawozdanie szczegółowe z tych ceremonji zamieścimy niezwłocznie po otrzymaniu danych dokładnych.

POLSKA I AUSTRO-NIEMCY

Trzeba zaiste wielkiego napięcia nerwów, aby, w obliczu sławetnego aktu austro-niemieckiego, proklamującego utworzenie « Państwa » polskiego a sięgającego głównie i jedynie po polskiego rekruta, zachować równowagę spokojnego sądu.

Trzeba całej krwi zimnej, aby powstrzymać się od łatwych przesłanek pod adresem tych, którzy, w Wiedniu i Berlinie, pracowali na to Pyrrhusowe zwycięstwo.

Austro-Niemcy zaofiarowali nam, Polakom, « autonomiczne Państwo Polskie »...

« Państwo » to ma być utworzone « z Ziemi polskich, odebranych Rosji », lecz i nie ze wszystkich nawet tych ziem, bo, jak mówi « akt », — « granice tego państwa będą dopiero określone w przyszłości »... Bez względu jednak do « Państwa » tego nie będzie należała ani Galicja, ani Poznańskie, ani żaden ze Śląsków, ani Prusy Zachodnie... To, co z Polski jest dotąd w rękach Prus i Austrii, to nadal będzie austriackim i pruskim. Z tego zaś, co udało się wyrwać Rosji i co ewentualnie uda się utrzymać, z tego utworzy się « Państwo » polskie, dziedziczne, monarchiczne i konstytucyjne. Ale, ale, przy wzięciu pod uwagę « interesów i bezpieczeństwa » dwu cesarstw niemieckich.

Innemi słowy, « akt » austro-niemiecki wyraźnie i kategorycznie utrzymuje podział Polski i nie gwarantuje nawet proklamowanemu « Państwu » całości ziem zaboru odebranego podotąd Rosji!

Natomiast, ogłaszając rzekome wyzwolenie części Polaków, wyzwolenie to zamienia odrazu w niewolę najcięższą i żąda natychmiastowego tworzenia wojska, powołuje pod austro-niemiecką broń wszystkich, zdolnych do jej noszenia, Królewia-ków a może nawet i ludność Ziemi wileńskiej, grodzieńskiej i kowieńskiej. Organizację tego « wojska polskiego », jego wyćwiczenie i jego dowództwo oddaje w ręce dwu cesarzów... To « wojsko polskie » jest warunkiem *sine qua* narodzenia tego « Państwa », — to wojsko ma bronić przede wszystkim swych « dobrodziejów miłościwych »...

« Państwo polskie », jak oświadczył w mowie swej do « delegacji » polskiej minister austriacki, Burjan, « nie będzie mogło naturalnie rozpocząć swego pełnego bytu narodowego... przed zawarciem pokoju », narazie bytem jego będzie dostarczenie rekruta, oddanie szczątków ocalałej przed burzą ludności męskiej... na rzeź, na zgubę, na Thermopile krzyżactwa!

Proklamację o utworzeniu tego niezwykłego « Państwa » zillustrował jeszcze wymowniej reskrypt cesarza Franciszka o nadaniu « Autonomji » Galicji...

Bracia nasi, Galicjanie, zapewne onie-

mieją ze zdumienia na ten dowód wysokiej łaskawości! Autonomja dla Galicji? Cóż ona ma znaczyć. Wszak Galicja miała i ma samorząd, ma przedstawicielstwo narodowe, administrację narodową... Owóż nie, teraz będzie także « Państwem », którego « ludność galicyjska » będzie się rządziła sama, będzie odbierała rozkazy z Wiednia za pośrednictwem « delegacji » i nie będzie więcej jeździła do wiedeńskiego parlamentu. W wiedeńskim parlamencie panami będą teraz Niemcy, większość słowiańska zniknie i zniknie z nią « polska intryga », która by chciała niewątpliwie dążyć stale do połączenia się z « niepodległym Państwem polskim ». Mur chiński « autonomji » odgrodzi ją na wieki, według pomysłu berlińsko-wiedeńskiego, i skaże na żywot rusińsko-polski...

Tak się przedstawia całość « miłościwości » dwu sprzymierzonych Niemców.

Królestwo Polskie, którego synowie skazani byli podotąd na walkę z braćmi swymi z pod zaborów pruskiego i austriackiego, od dziś, będzie miało prawo przeciwko ojcom swym, synom i braciom rodzonym, znajdującym się w wojsku rosyjskim, wyprawić już rodzonych synów, ojców i braci.

Naczelnny Komitet Narodowy w Wiedniu spełnił swą zaszczytną misję!

Jest « Państwo Polskie »!

Prysnął sen o połączeniu bodaj dwu zaborów.

« Państwo Polskie » byt swój ma zacząć od tego, że mu nie wolno stanowić o sobie, że będzie gubernator pruski nazywał się « regentem », że Niemca dostanie na króla i że życie swoje ten skrawek Polski nieszczęsnej zacznie od kopania nowego grobu rękoma własnych jej synów!

Lecz co na to wszystko powie Ziemia Polska, Ziemia Piastów, Ziemia Kmieciów!

Nie zapominajmy o tem, że na, 24.000.000 miliony ludu polskiego, — 22.000.000 miliony stanowią Kmiecie, pracownicy rolni, z Ziemi szczerzej wyrosli i Ziemię tę miłujący bez granic.

Nie zapominajmy o tem, że te 22.000.000 miliony pozostaną wierne hasłu:

Odry, Niemna, Elby, Wisły nie odstąpi Polski Lud!

I te 22.000.000 nie dadzą się złudzić oszustwu niemiecko-austriackiemu, że, nie mogąc prowadzić walki orężnej, prowadzić będą walkę bierną, walkę nieubłaganą i dążyć do połączenia Ziemi Polskich, do zlania rozszarpanych części Polski, jako do celu wiodącego istotnie do silnego, narodowego Państwa Polskiego!

W chwili, gdy prusko-austriacka przewrotność zapragnęła nowe mury między zaborami dzwignąć, rozdarć Polski głębszym uczynić, — w tej chwili strasznej, krwią nowych ofiar przesiąkniętej, wyrażamy nasze najgorętsze przywiązanie do Ziemi Bolesława i Mieczysława, do Braci

naszych na Śląsku, na Mazurach, w Prusach Zachodnich i Wschodnich, w Cieszyńskim, w Galicji i u stóp Wawelu.

Uważamy się z nimi za dzieci tej samej Matki-Ojczyzny, łona której nie wyrzekniemy się nigdy, jako jednej i nierozdzielnej.

Tak nam dopomóż Bóg.

WIESŁAW SCLAVUS.

OPINJE POLSKIE

Sprawa Polska pisze :

« Sprawa polska przechodzi obecnie okres ostrego kryzysu.

« Czynniki dziejowe, które wywołały wielką wojnę w roku 1914 tak się ułożyły iż przed Polską świetną otworzyły przyszłość. Warunki zewnętrzne są tej natury, iż, w razie zwycięstwa koalicji, sprawa nasza musi być rozwiązana w szerokim zakresie. Otwierają się najdalej idące możliwości.

« Zwycięstwo Niemiec byłoby oddaniem Polski w polityczną i ekonomiczną zależność od imperjalizmu niemieckiego, zużytkowaniem naszych sił na rzecz wszechniemieckich planów — śmiercią polityczną dla Polski ostateczną.

« Zwycięstwo to jest mało prawdopodobne. Niemcy idą ku klęsce. By się od tej klęski ratować pragną odrębnego pokoju na gruncie sprawy polskiej. By do powstania Polski, w razie przegranej dla siebie wojny, za sprawą koalicji nie dopuścić, pragną wywołać ze strony polskiej czyny, któreby w oczach koalicji Polaków przedstawiały jako zdradcy. Najskuteczniejszym do tego środkiem ma być « wojna Polski z Rosją ».

« Do rzucenia Polaków do walki z pozorami samoistości zmierza obecnie polityka niemiecka, a nieodpowiedzialne grupy polskie zawzięcie jej w tem sekunduja.

« Przed oczami naszymi przygotowuje się finalny akt tragedji polskiej — polskie ręce mają zepchnąć Polskę w grób, z któregoby już nigdy nie powstała.

« Grozi spełnienie się tego, co w genialnym widzeniu przeczuwał Wyspiański. Wielki konflikt dziejowy wytworzył warunki, w których naród nasz może usłyszeć głos złotego rogu. Są warunki zewnętrzne dla odrodzenia Polski pomyślne. Lecz oto są wśród nastacy, którzy nie widzą rzeczywistości narodowej, dla których interes narodu wyobraża « czapka z piór » — frazesu, hasel, opartych na uczuciowej egzaltacji. A chochoł niemiecki rozpoczął grę rozmarzającą i usypiającą Dur pogrobowego romantyzmu zaćmił rozum i znieprawił uczucia : schylając się po « czapkę z pawich piór », gubią niektórzy wśród nas rzeczywistość narodową.

« Minimaliści polscy gotowi są zadowolnić się Polską bez Galicji, Poznania i Gdańska, ambicje ich zadawalnia Polska, będąca lennem pośredniem lub bezpośredniem wielkich Niemiec, ciało i krew Polski przeznaczają na rzecz imperjalizmu niemieckiego.

« Tem się nie zadowolni naród, choćby takie poniżenie Polski odbywać się miało pod najpiękniej brzmiącymi hasłami. Nie będą przywódcami narodu « fałszerze idei », ci, którzy najświętszych hasel i zawołań używają dla pokrycia pracy, zmierzającej do likwidacji sprawy polskiej. »

Wszyscy roczni, półroczni i kwartalni prenumeratory **POLONII**, abonament których skończył się z dniem pierwszym listopada, proszeni są o wniesienie zawczasu przedpłaty, a to celem uniknięcia przerw w odbieraniu naszego czasopisma.

POLONIA-NOËL

Numer nasz Gwiazdkowy, tegoroczny będzie stanowił Album, wspaniale ilustrowane p. t.:

FRANCJA I POLSKA NA PRZESTRZENI WIEKÓW

i obejmie wszystko to, co, od X stulecia po dziś dzień, łączyło Francję i Polskę, co pracowało na zadziwienie i umocowanie węzłów historycznych, cywilizacyjnych i politycznych tych dwu krajów, co ugruntowało ich przyjaźń, co zamieniło ją w uczucie żywiołowe, nie wytłumaczone dla wielu, dziedziczne w pobudkach, zamierzających sięgających czasów.

Względnie do tak olbrzymiego tematu, **Album** nasze **Polonia-Noël** zawrze prace conajprzedniejszych znawców przedmiotu i będzie mogło poszczycić się współpracownictwem mężów wręcz znakomitych, głos których waży na szali.

Album nasze stanie się niewątpliwie dziełem trwałej wartości, godnym najszerszego rozpowszechnienia, podarkiem najstosowniejszym dla tych wszystkich, którym nie są obojętne imiona Francji i Polski.

Pragnąc nasze Album uczynić dostępnym najszerszemu ogółowi, tak jak w roku ubiegłym, ustanowiliśmy nań przedpłatę **niżej ceny kosztu w kwocie 3 franków**.

Znaczy to, że wszyscy, którzy nadesłali przedpłatę przed dniem 1 grudnia, otrzymają **Polonia-Noël** za 3 fr. egzemplarz odebrany na miejscu w **Polonii**. **Po pierwszym grudniu, cena Albumu wynosić będzie pięć i sześć franków**.

Na tę przedpłatę zwracamy uwagę tych wszystkich, którzy, w roku ubiegłym, ociągali się a po wyjściu Albumu tak bardzo żalowali swego opóźnienia!

Numer nasz Albumowy, nadzwyczajny, nie należący do serji abonamentowej, będzie niezawodnie nowem ziszczeniem myśli przewodniej naszego wydawnictwa « **teżyć siły i pracować** ».

Przedpłatę należy wysłać do **Administracji POLONII**, 10, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Ogłoszenia do numeru Polonia-Noël, w cenie **po cztery franki za wiersz**, przyjmuje **Administracja POLONII** tylko do dnia 1 grudnia.

W BARAKACH CHOCEŃSKICH

Lud polski, w toczącej się wojnie, przeszedł przez wszystkie męki krwawej niedoli, pośród tych męk atoli najstraszniejszymi były te, które płynęły z tak zwanej przymusowej ewakuacji. Lecz zapewne nikomu na obojętne na myśl nie przyjdzie, że najcięższą do zniesienia była ewakuacja prowadzona przez opiekuńcze rządy jego austriackiej i aż « apostolskiej » (!) mości. Gdy minie straszna zawierucha, gdy nakoniec prawda ukaże się oczom a świadectwo tysięcy męczenników polskich przemówi, wówczas nie jedno fałszywe wyobrażenie pryśnie...

Tymczasem nawet prasa galicyjska najbardziej rządowo-austriackiego odłamu zaczyna burzyć się.

Na dowód, przytaczamy tu artykuł z « *Nowej Reformy* » (numer 537, wydanie popołudniowe, wtorek, dnia 24 października, strona-2, szpalta, 4).

« W « Kurjerze Lwowskim » znajdujemy odpis memorjału, przedłożonego ks. arcybiskupowi Bilczewskiemu w sprawie położenia uchodźców w barakach Chocenia. Z memorjału tego przytaczamy następujące szczegóły:

« Dzieci nasze, które dla każdego narodu stanowią przedmiot największej opieki, marnie giną, jak muchy przed zimą. W roku 1915, przy przeciętnym zaludnieniu 15.000 ludzi, umarło 1.227 osób, z czego 900 dzieci. W 1916 roku, w czterech miesiącach, to jest: w styczniu, lutym, marcu i kwietniu, przy przeciętnym zaludnieniu 9.000 ludzi, umarło 1.410 osób, z tego 1.078 dzieci, zaś do 24 września b. r. umarło 2.083 osób, z tego 1.303 dzieci!

« Jakież są przyczyny tej kolosalnej różnicy w śmiertelności? Otóż, począwszy od stycznia do kwietnia b. r., wywożono ewakuowanych ze wschodnich powiatów i umieszczono ich na Morawach w Węgierskiem Hradyszczu i Morawskiej Trzebowiedla odbycia kwarantanny. W Węgierskiem Hradyszczu umieszczano ich w cegiel-

niach, gdzie ludzie cierpieli dotkliwie zimno w Morawskiej Trzebowie zaś wprowadzano ludz do stajen dworskich i tam wprost, na gnoju, bez światła, w powietrzu przesyconem stęchlizną, przebywali 21-dniową kwarantannę.

« To samo, ba, nawet ludzi obozujących pod gołym niebem, widziałem 14 lipca b. r. Po odbyciu takiej kwarantanny, odsyłano ludzi do baraków choczeńskich, gdzie powtórnie zamykano ich w barakach izolowanych dla odbycia kwarantanny. W barakach choczeńskich, zamknięci na kwarantannie, cierpieli zimno, spali częstokroć na gołej podłodze, bez sienników, szli często do kąpieli, w której bardzo wiele osób się zaziębiało, tak, że po każdej kąpieli wiele osób chorowało.

« Ogólne położenie w barakach jest nader przykre, bo wikt jest postny, wskutek tego osłabienie ogromne. O osłabieniu wskutek głodu świadczy fakt, jaki zaszedł w dobrach Kińskiego, na Morawach. W czasie tegorocznych żniw zjechał do baraków choczeńskich z biura pośrednictwa pracy urzędnik, celem najęcia ludzi do dworów na Morawy. Po podpisaniu kontraktów, wysłał ten pan znaczną ilość ludzi do dworu Kińskiego. Gdy ci ludzie wyszli do robót polnych, wśród pracy padali z omdlenia i to kilka razy dziennie. Przywołany lekarz stwierdził, że u robotników jest ogromne wycieńczenie organizmu. Dzisiaj, gdy już dłuższy czas są w ruchu i odżywiają się należycie, są robotnikami, dla których pan nie ma słów uznania.

« Baraki tutejsze są ciemne, a nadto wielkie skupienie mieszkańców w każdym baraku sprzyja rozszerzaniu się chorób, udzielających się n. p. chorobie oczu, odrze i t. p. Większość baraków jest nienależycie zaopatrzona, przez co dotkliwie zimno daje się odczuwać, bo szparami wiatr przewiewa.»

Tyle nieśmiałej skargi na okrucieństwa austriackie.

— Terror austriacki.

W urzędowej *Wiener Ztg.* z dnia 2 września pojawiło się rozporządzenie cesarskie w sprawie utraty publicznych uprawnień i praw, oraz stanowisk z powodu opuszczenia obszaru państwa w czasie wojny.

W myśl tego rozporządzenia, obywatele austriaccy, zajmujący stanowiska organów lub

funkcjonariuszów organizacji publiczno-prawnych, albo funkcjonariuszów w publicznych zakładach, przy kolejach, towarzystwach żegluga, w przedsiębiorstwach, kierowanych przez towarzystwa z ograniczoną poręką, utworzonych przez prawo-publiczne organizacje, w towarzystwach ubezpieczeń, kasach oszczędności, bankach i innych zakładach kredytowych, podlegających obowiązkowi publicznego przedkładania rachunków, którzy, przed wybuchem wojny albo w czasie jej trwania, bez osobnego zezwolenia władz, opuścili miejsca swego pobytu w Austrii i przebywają obecnie poza obrębem terytorjum monarchji austro-węgierskiej, mają, do końca października r. 1916, powrócić do Austrii, zgłosić natychmiast miejsce swego pobytu u krajowej władzy politycznej w ostatnim przed wyjazdem z monarchji miejscu zamieszkania, oraz dotychczasową nieobecność usprawiedliwić.

Oprócz poddanych austriackich rozporządzenie cesarskie wlicza szereg klas zawodowych, których członkowie, czy to poddani austriaccy, czy też węgierscy lub przynależni do Bośni i Hercegowiny, mogą być przez polityczne władze krajowe wezwani do powrotu i do usprawiedliwienia dotychczasowej nieobecności. Należą tu w szczególności osoby, mające moc wykonywania uprawnień publiczno-prawnych wewnątrz monarchji, jako to lekarze, weterynarze, przemysłowcy wszelkiego rodzaju, dalej funkcjonariusze na naczelnych stanowiskach, a więc technicy i komercjalni dyrektorowie, członkowie zarządów, rad nadzorczych i administracyjnych towarzystw akcyjnych, towarzystw z ograniczoną poręką, stowarzyszeń przemysłowych i gospodarczych i t. d., oraz osoby, pobierające pensje, prowizje, dodatki na wychowanie i inne renty, pobierane wewnątrz monarchji z publicznych funduszy.

Jeżeli termin wyznaczonego powrotu do monarchji natrafia na przeszkody, niezależne od obywatela, który znajduje się za granicą, w takim razie, musi on o przeszkodzie tej zawiadomić polityczną władzę krajową w terminie przepisany do powrotu.

Osobom, które nieobecności swej, w terminie przepisany, nie usprawiedliwią, może ministerjum spraw wewnętrznych, w porozumieniu z innymi interesowanymi ministerjami, odebrać wyżej wymienione uprawnienia, stanowiska i prawa, oraz możliwość odzyskania utraconych uprawnień, stanowisk i praw lub podjęcia ich wykonywania w terminie 10 lat, bez osobnego zezwolenia.

UCZCIE DZIECI WASZE PO POLSKU!

NEKROLOGJA

† W Krakowie, zmarł nagle śp. Bronisław Gustawicz, sławny geograf, matematyk i przyrodnik polski, profesor wszechniczy Jagiellońskiej.

† Bł. pam. Dr. Gustaw Blatt, profesor gramatyki porównawczej i języków indo-europejskich w Uniwersytecie lwowskim, zmarł nagle we Lwowie, wskutek ataku serca, w 58 r. życia, 17 b. m. Pogrzeb odbył się w dniu 19 b. m. Nad grobem przemawiał im. uniwersytetu lwowskiego prof. dr. Wilhelm Bruchnalski oraz im. Tow. filozoficzn. dr. Franciszek Smolka. Zmarły ogłosił szereg prac naukowych, przeważnie w publikacjach krakowskiej Akademii umiejętności jak: « Studjum o archaizmach w języku. J. Kochanowskiego », « Materjały do morfologii języka polskiego w XV », « Spostrzeżenia nad językiem Kochanowskiego », « Szkice z zakresu gramatyki jęz. staroż », « O języku satyr Marcina Bielskiego », « Gwara ludowa we wsi Pysznic », « Questiones phonologicae sanscritae », « Z dziejów badań gramatycznych », « O zadaniach i metodach gramatyki porównawczej » i w. inn. Wiele prac filozoficznych drukował w języku łacińskim w czasopiśmie « Eos ».

† Tomasz Mierz-Drzeziński, długoletni profesor warszawskiego konserwatorium muzycznego, zmarł w Warszawie. Liczne zastępy muzyków pianistów zawiązują mu podstawy swej umiejętności praktycznej.

† X. Jan Kammer, proboszcz kościoła św. Trójcy w Gnieźnie zmarł 22 b. m. na udar serca w Gnieźnie.

† W Warszawie, zmarł w dniu 3 b. m. Aleksander Thierne, wybitny matematyk polski i zasłużony pedagog. Urodzony w roku 1837, był początkowo profesorem gimnazjalnym. Za udział w powstaniu 1863 roku był przez dwa lata wię-



zonym w Modlinie. Od roku 1868, podjął na nowo działalność pedagogiczną. Pozostawił po sobie kilka podręczników matematycznych, jak n. p. : « Krótki wykład kosmograji », « Fizyka w pytaniach i odpowiedziach », tudzież wiele artykułów w pismach przyrodniczych i matematycznych.

† Dominik Dybizański, członek Rady nadzorczej. spki. budowl. « Dom przemysłowy », zmarł 21 b. m. w Poznaniu.

† Z. Gąsiorowski Kazimiera Grotkowska zmarła 17 b. m. w Poznaniu, lat. 70.

† Maksymilian Stanisław, kandydat jur., zmarł 19 b. m. w Poznaniu.

KRONIKA PARYSKA

◀ Walne Zebranie Towarzystwa Artystów.

Wydział Towarzystwa Artystów Polskich zawiadamia, iż drugie Walne zebranie Członków Towarzystwa odbędzie się w dniu 12 bm. w niedzielę, o godzinie 3 po południu w lokalu Towarzystwa (164, boulevard Montparnasse) i że zebranie to będzie prawomocnym bez względu na ilość zebranych.

◀ Podziękowanie.

Uznając szczerą ofiarność i dobre serce polskie, składamy na tem miejscu W Panom Kaczmarskiemu i p. Ostrowskiemu w Paryżu stokratne podziękowania w imieniu wszystkich znajdujących się tutaj biednych rodaków, którzy wiele korzystali ze szczodrości i ofiarności tych Panów.

Niech Polsce całej świecą przykładem Panowie tak szlachetnego ducha i tak wielkiej narodowej solidarności.

Jan Bronisław Hahn i Henryk Wiśniewski, nauczyciele szkółki polskiej internowanych rodaków w Moissac.

◀ Koncert.

Przypominamy, że jutro, w niedzielę, dnia 12 listopada, o godzinie drugiej i pół po południu, 15, avenue Hoche, odbędzie się poranek artystyczny, zorganizowany przez « Związek kobiecej opieki nad żołnierzem polskim ». Dla żołnierzy-Polaków, przebywających w Paryżu, wstęp wolny.

◀ Hojne dary.

Dzięki obywatelskiej szczodrości całego szeregu osób, popierane przez nas cele publiczne znalazły znów poważny zasiłek.

Mamy do zanotowania w szczególności następujące hojne dary.

Dla Żołnierzy-Polaków w armii francuskiej złożyli nam WPP: Benedykt hrabia Tyszkiewicz, 300 fr.; — Maurycy Flaum, dyrektor banku, 100 fr.; — Jan Reszke, 100 fr.; — W. Hilliers z Londynu, 250 fr.; Jeńcy-Polacy z Pont-du-Château, 45 fr.

Dla Ofiar wojny w Polsce kapitan Roman Ilnicki z frontu nadesłał nam 150 fr.; oraz dla Żołnierzy-Polaków 30 fr.

Na Komitet Obywatelski p. W. Hilliers z Londynu nadesłał nam 100 fr.

Imieniem obdarowanych Instytucji, składamy wszystkim Tym, tak hojnym Ofiarodawcom, najgorętsze podziękowania.

◀ Nasze nalepki.

Rozpowszechniajcie nalepki polskie z Orłem Gdańskim, każdy list Wasz, każda pocztówka

winna być zaopatrzona w to ukochane godło polskie.

1 fr. 50 cent. za 100 sztuk, — z przesyłką pocztową 1 fr. 65 cent.

za 1.000 sztuk 12 fr. — z przesyłką pocztową 13 fr.

za 10.000 sztuk 100 fr.

— Amerykańscy kandydaci do tronu polskiego.

Prasa amerykańska co chwila obdarza nas nowym kandydatem na tron polski. Po rozmaitych arcykonceptach i arcyobierniemach stanęła w *Chicagowskiej Trybunie* pretendentura polska. Oto co pisze, w tej mierze « Zgoda » :

« W dzisiejszej « *Chicago Tribune* » czytamy specjalny tego pisma kablogram z Berna szwajcarskiego, w którym znajdujemy dość pocieszającą wiadomość, jakoby państwa centralne dla tego tylko nie chciały rozwiązać sprawy Polski, bo nie mogą znaleźć... króla dla Polski. Kablogram ten brzmi :

« *Berno szwajcarskie*, 27 sierpnia. — Wyrażają tu mniemanie, że zwłoka w ogłoszeniu autonomii (?) Polski powstała wskutek trudności dobrania stosownego króla.

« Czyniono ostatnio wysiłki, aby członka jednej z arystokratycznych rodzin polskich namówić do przyjęcia tej nominacji. Wybitni genealogiści (?) polscy oświadczyli mianowicie, że « de jure » (wedle praw) królem polskim powinien być hr. Stefan Tarnowski. W ubiegłym tygodniu odwiedziła hrabię mała deputacja dyplomatów austriackich i niemieckich w Alpach szwajcarskich na letnisku, a chociaż nie ofiarowano hrabiemu tronu oficjalnie, to wywiadywano się o jego kwalifikacjach.

« Korzystne wrażenie wywarły na deputacji godna postawa i obejście się hrabię, lecz przeszkodą jest wątpliwy stan jego zdrowia. Hr. Stefan Tarnowski ma *dziesięć lat*. Przodkowie jego rezydowali w Kielcach z górą tysiąc lat. »

Pocziwi yankesi mają upodobanie do snucia bredni podobnych, bo jako naród « demokratyczny » nie rozumieją się na prastarej polskiej racji, że każdy szlachcic polski ma przywileje nie tylko wyborcy na króla, lecz nawet i elekta...

VITTEL GRANDE SOURCE

poleca się cierpiącym na :
ARTRETYZM — SKLEROZĘ
REUMATYZM — PODAGRĘ

FOURRURES & PELLETERIES
Garde pendant l'été

E. REIFEN
19, rue Auber — PARIS

BERNARD RHOT, tailleur

Vêtements sur mesure pour Dames et pour Hommes
12, RUE GÉRANDE, PARIS-9^e — Métro : ANVERS

Franciszek Hański, zreformowany wolontariusz, masażysta-infirmier, poszukuje zajęcia w Paryżu lub na wyjazd, 64, boulevard Rochechouart.

LEKCJE W ZAKRESIE SZKOŁ ŚREDNICH. Specjalność język polski. Zgłoszenia dla L. R. nadsyłać do Administracji « *Polonii* ».

LEKCJE FORTEPJANU
Specjalność poprawianie techniki. J. ANINA DARSKA, 10, rue de la Sorbonne.

PIOTR FALIŃSKI
TAILLEUR POUR DAMES
18, rue La Bruyère — PARIS-IX^e

M. ALTMAN ZEGARMISTRZ wykonuje wszelkie zamówienia, reparacje dla Polaków po cenach niższych.
58, rue Caulaincourt.

Bronzy do oświetlenia elektrycznego
GAZOWE LAMPY — INSTALACJE
A. BOUILLON

112, Boulevard de Belleville, 112 — PARIS

MAGAZYN
KUSNIERSKI

CHARLES
39, rue de Moscou, 39
Pierwszorzędne modele paryskie
Ceny Umiarkowane

BIENENFELD JACQUES

KUJUJE : PEREY, — DROGIE KAMIENIE
— BIŻUTERJE OKAZYJNE —

PARYŻ, 62, rue Lafayette, 62

Téléph. : CENTRAL, 90-10

MADRYD, 11 & 12, Puerta del Sol

ANTIQUITES ET OBJETS D'ART

I. BAUER

ACHAT — VENTE — ECHANGE
37, rue des Martyrs — PARIS

DENTS SOINS, POSE et REPARATIONS
de SUITE. Broch. gratis et franco.
Louvre Dentaire 73, Rue Rivoli
Face Samaritaine.

• FUTRA — WYROBY FUTRZANE •

REPARACJE — PRZERÓBK

S. BESTER

• 4, rue Richer, 4 — PARIS •

MARCELI BARASZ

35, RUE EUGÈNE-CARRIÈRE,
PARIS

wydawnictwo kart
pocztowych, bromo-
wych — studjów w akade-
mickich; próby wysyła
za zaliczeniem.

FUTRA HENRI HUT

66, rue de Provence, 66

WIELKIE ZAKŁADY
OGRODNICZE

(Właściciel : Edm. DENIZOT)

polecają :

WSZELKIE DRZEWA OWOCOWE,
OZDOBNE, FORMOWANE, etc.

Cenniki na żądanie darmo i oplatnie

Adres : E. DENIZOT

Grandes Pépinières — MEAUX

(Seine-et-Marne)

FOURRURES & PELLETERIES

E. FISCH

48, rue Grenéta — PARIS

Librairie GARNIER Frères

6, Rue des Saints-Pères, Paris (VII^e)

Słownik Francusko-Polski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawy w płótno miękkie, 32^e 2 fr.

Słownik Polsko-Francuski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawy w płótno miękkie, 32^e 2 fr.

Dwa wymienione słowniki, oprawy w jeden tom, w skórę miękką, cielecą. 4 fr. 50 cent.

Wysyła się franko za przekazem pocztowym.

Do nabycia we wszystkich księgarniach i w Administracji « *Polonii* ».

LE GÉRANT : P. NEVEU

PARIS. — IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES.